

Avis

Chers abonnés : Les coupures intempestives d'électricité de ce dimanche soir ont endommagé certains de nos appareils. De ce fait, le numéro du lundi 4 avril n'a pas pu être publié à date. La rédaction vous présente ses excuses pour les désagréments causés. **Merci de votre fidélité**

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

MARDI 05 MAI 2020

597

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



3^{ème} tour des Législatives

Manassa au secours de IBK



Mali : Vers le chaos au lendemain des résultats définitifs des législatives ?



Manifestations violentes : Madame Manassa DANIOKO a mis le feu aux poudres

Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



Ramadan 2020

A l'occasion du mois béni de ramadan 2020,

la rédaction de votre quotidien préféré Malikilé
vous souhaite un bon ramadan.

Puisse Dieu nous protéger et benir le Mali.

Malikilé vous remercie pour votre fidélité.



Une	3ème tour des Législatives : Manassa au secours de IBK	P.4
Brèves	Le CSDM en deuil : Le premier Vice-président Ahmadou Draméra n'est plus	P.11
	Grande mosquée de Kati : Donation de 4 tonnes de sucre	P.11
	Législatives 2020 : Les brèves de la rédaction	P.12
	Manassa : Où est donc ta gloire ?	P.14
	Marcellin Guenguéré : Propos racistes	P.15
	Résultat définitif des législatives 2020 : Une analyse très pertinente de Mamadou Konaté15	P.15
	Contestations des résultats définitifs de la Cour Constitutionnelle : Flagrant délit de violation de la loi !	P.16
	Le PRVM invite la classe politique à rejeter les résultats proclamés par la Cour Constitutionnelle : Communiqué du PRVM-FASOKO	P.16
	Sans Détour : Couvaion d'une Crise post-électorale au Mali	P.17
	Résultats définitifs des législatives 2020 : La honte de l'histoire va bientôt se produire	P.17
Actualité	Déclaration du forum des éditeurs africains (taef) sur la journée mondiale de la liberté de la presse 2020	P.19
	Ramadan 2020 : Master Soumy refuse l'aumône du premier ministre Boubou Cissé	P.20
Politique	Hamidou Agouno Djimé, sur la tenue des élections législatives : « Contrairement à certaines allégations mensongères, les chasseurs se sont bien comportés »	P.21
	Mali-niaiserie : La Cour Constitutionnelle, les législatives et l'autopsie d'une décision politique	P.23
	Communiqué de presse : L'élection de Ibrahima Kébé à l'Assemblée Nationale du Mali25	P.25
	Elections Législatives : Les Bamakois d'avis divergents	P.26
	Me Cheick Oumar Konaré à propos de la Cour Constitutionnelle : « Il faut réduire les pouvoirs de la cour constitutionnelle »	P.27
	Réduire les pouvoirs de la cour constitutionnelle, non! Plutôt réduire les pouvoirs de nomination du président de la république et du président de l'assemblée nationale	P.28
	Boubacar Koumaré prend le micro à propos des résultats définitifs des législatives 2020 : "Les canailles et les crapules ont fait de nous la risée du monde"	P.29
	Mali : Vers le chaos au lendemain des résultats définitifs des législatives ?	P.30
	Manifestations violentes contre l'arrêt de la Cour Constitutionnelle : Madame Manassa DANIOKO a mis le feu aux poudres	P.31
Culture & société	Moqué : Sidiki Diabaté se fâche et révèle comment ses doigts ont été coupés	P.32
International	En vue en Côte d'Ivoire : Un accord politique entre le PDCI d'Henri Konan Bédié et le FPI de Laurent Gbagbo	P.33
Sport	Football : Hamari Traoré et Rennes disputeront la Champions League la saison prochaine	P.34

Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations** (AMPI)
Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)
Email : ampikile@gmail.com / malikile@gmail.com
Site Web : www.malikile.com
Contacts : +223 70 44 22 23

- **Redacteur en Chef** : Amadou TALL
- **Rédaction Générale** : Karamoko B. Keïta, Demba SIDIBE (Stagiaire), Moctar Sow, Diala Teny Konaté, Ibrahim Sanogo
- **Gérant** : Moctar Sow
- **Service Commercial** : Youssouf Diarra
- **Secrétariat** : AZIA Bénédicte

P.11



P.19



P.26



3^{ème} tour des Législatives : Manassa au secours de IBK

Entre courte échelle pour le RPM et béquilles pour son géniteur IBK, la Cour constitutionnelle a réussi la prouesse de renforcer le régime sur le plan institutionnel tout en l'affaiblissant sur le plan politique et éthique. Et à mettre le pays en feu.



L'arrêt N° 2020-04/CC-EL DU 30 avril 2020 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour de l'élection des députés à l'Assemblée nationale (scrutin du 19 avril 2020) a comblé toutes les attentes du président Ibrahim Boubacar Keita qui n'a reculé devant rien pour organiser « son » élection, son coronavote.

Le président du MPR, Choguel Kokala Maiga, dans une interview accordée à notre confrère « Mali Aujourd'hui » le 25 avril 2020 plantait une partie du décor « A part quelques rares députés qui représentent réellement l'expression de la volonté des populations, ce sont les grands corrupteurs et leurs protégés, les mouvements séparatistes et leurs obligés, les narcotrafiquants et leurs complices, les terroristes et les milices armées et leurs obligés et complices qui seront majoritaires dans la nouvelle Assemblée nationale. » A quelles fins ? Choguel va au bout de sa pensée avec une réponse claire « le régime est en train de consolider les fondements d'une oligarchie ploutocratique qui, pour survivre quelques années de plus, acceptera toutes les compromissions, y compris des ententes avec les

ennemis du Mali pour organiser la partition de l'État. »

Un tel dessein ne s'improvise pas. Ses exécutants se doivent de le planifier minutieusement, et se donner tous les moyens pour l'exécuter. En oubliant le grain de sable qui vient tout compromettre : la résistance de tout peuple face à une entreprise de trahison nationale.

L'élection législative au forceps au détriment

de la sécurité des maliens (l'enlèvement de Soumaïla Cissé toujours porté disparu en est une éloquente illustration) et de leur santé (ainsi que l'atteste la progression fulgurante du Covid-19 depuis le scrutin du 29 mars 2020) était un des moyens institutionnels dont IBK avait besoin pour remettre sur le métier son projet de partition du Mali.

Seulement voilà : les résultats du premier tour, tout comme d'ailleurs ceux provisoires complets du 2^{ème} tour proclamés par le Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, malgré les tripatouillages en tout genre était en deçà des attentes de IBK à qui manquait, non pas des voix à l'Assemblée nationale, mais une assurance-risque pour faire passer ses messages dans tout le Mali susceptible de comprendre les enjeux du moment, de protester. Subséquemment IBK voulait s'assurer un contrôle sur l'ensemble du territoire national en cas de troubles.

Que faire ? Recourir bien sûr à la deus ex machina, la célébrissime et toute disposée présidente de la Cour constitutionnelle prête à rendre tous les services sans état d'âme convaincue qu'elle est, qu'aucun de ses faits et gestes, même les plus blâmables ne porteraient à conséquence dès lors qu'elle fait plaisir et rend service à celui qu'elle considère comme Dieu sur terre.

Mais alors quel service devrait-elle rendre en l'occurrence ? Permettre à IBK de prendre le contrôle de Bamako, de toutes les capitales régionales et des zones à fort potentiel économique et/ou démocratique. C'est l'explication et le trait commun des « réformations » auxquelles la Cour a procédé.

D'abord à Bamako ou le RPM avait reçu une





véritable déculottée électorale avec un seul député, le fils de IBK d'ailleurs fortement contesté, sur les 14 élus repartis entre 6 communes. Au-delà de l'affront et de l'humiliation, il fallait conjurer le risque d'une capitale entre des mains incertaines. Commise à la tâche, Manassa a réussi à redonner à IBK & C° le contrôle direct de 4 communes (Communes 1, 2, 5 et 6) sur 6, la « petite » Commune 3 en terme démographique qui ne compte qu'un seul député ne présentant pas un enjeu majeur. Moussa Mara en Commune 4 n'est pas un risque pour le pouvoir (il dit n'être ni de la majorité, ni de l'opposition). Par ailleurs, Bamako monocouleur, surtout après les résultats du 1er tour aurait fait mauvais effet. Ce qui a été fait suffisait donc largement.

Toujours après le 1er tour, Sikasso, la grande capitale du sud qui dispute à Ségou le rang de deuxième « puissance économique » du Mali n'était pas tombée dans l'escarcelle de IBK. Inacceptable et trop risqué. Il fallait conjurer là aussi le risque : ce fut encore fait par Manassa. Il restait Gao comme capitale régionale à conquérir ou en fait, l'élection de Assarid Ag Imbarkawane ne gêne en aucun cas IBK. Au contraire.

D'autres zones à enjeux restaient à sécuriser même au prix de fortes contorsions juridiques. Kati, avec ses 7 députés (Comme Ségou et Sikasso), dont l'importance économique, administrative, démographique dépasse de loin celle de nombreuses régions était naturellement dans le viseur de IBK. Il s'ajoute à ces facteurs l'élection du jeune et bouillant activiste Ibrahima Kébé, grande figure de « An tèn A bana » qui n'aurait eu aucun mal à occuper

la place laissée vacante par Oumar Mariko. Plus question pour IBK d'accepter de tels trublions dans son Assemblée nationale. Les résultats de nombreux bureaux de vote ont donc été annulés et Kati lui a été adjugé comme souhaité.

Bougouni présentait un double intérêt pour « la reformation » des résultats : sortir le parti d'opposition URD qui était en alliance avec le RPM et le MPM de cette localité sensible mais aussi « enlever des pieds de IBK l'épine Bakary Togola » que votre quotidien avait évoqué la semaine dernière. Laisser la justice à terme libérer l'ancien et tout puissant patron des agriculteurs vaut mieux pour IBK, à tout prendre, que de lui conférer ou refuser une immunité parlementaire après son élection. Il fallait donc régler le problème en amont.

Koutiala, le dernier poids lourd n'a pas été « réformé » pour les mêmes raisons : comment laisser des députés MPR en fonction dans une

localité si sensible ?

Chacun le sait, le plateau dogon demeure une poudrière et les menaces à peine voilées de Marcelin Guenguéré devaient être prises au sérieux. Il est crédité d'une réelle capacité de nuisance qu'il fallait canaliser en lui restituant une victoire qu'avait usurpée le ministre Housseini Guindo. Lequel a d'ailleurs été largement compensée à Bougouni et Sikasso.

Ainsi vont les « élections » dans le Mali de IBK.

Mais la Cour constitutionnelle, est allée trop loin cette fois-ci. Elle s'est exposée et a exposé le régime. Depuis la proclamation des résultats, de nombreuses scènes de protestation ont eu lieu à Kati, Sikasso, Bougouni, Communes 1, 5 et 6 de Bamako. Elles ne changeront sans doute pas les résultats. Mais elles pourraient changer la donne.

■ **Moctar SOW !**



Etienne Fakaba Sissoko



LIBÉRATION DE SOUMAILA CISSE :

Tiébilé Dramé juge que « même si nous n'étions pas dans la disposition de négocier, cet enlèvement, odieux et condamnable, nous y oblige. Sinon, comment parviendrions-nous à le faire libérer ? »

Je réfléchis.....



Malick Konate



Le #Covid19 ne passe pas par moi. Je m'engage à respecter les mesures barrières pour me protéger et protéger mes proches.

N'ayons pas honte ou peur de nous déclarer pour une quelconque raison, plus nous déclarons à temp plus nous sauverons des vies. Mieux vaut prévenir que guérir.

Ensemble, brisons la chaîne de contamination en respectant ces gestes barrières.

#FuturPR #MAK #StopCoronavirus#Mali

Figaro du Mali



Application de la loi n°2015-052 dans le cadre des législatives de 2020. Dr. Diakité Aissata Kassa Traoré salue la nette progression des femmes élues au perchoir

Suite à l'élection d'un nombre important de femmes à l'issue du second tour des élections législatives de a 2020, le ministre de la Promotion de la femme, de l'enfant et de a famille, tient à saluer le Président de la République, Son Excellence Monsieur Ibrahim Bou-bacar Keita pour l'adoption de la loi n°2015-052 et dont l'application profite à la gente féminine.

A travers elle, toutes les femmes du Mali, remercient le Président de la République, son excellence Ibrahim Boubacar Keita, pour sa détermination constante à l'application stricte de ladite loi. Un résultat historique quand on sait que lors de la dernière législature, il y avait en tout quelque 14 femmes élues au parlement. Cette augmentation du nombre de femmes députés n'est guère fortuite. Elle est surtout la résultante de l'application de la loi N°2015-052 adoptée par l'Assemblée Nationale, le 18 décembre 2015. C'est une avancée

exceptionnelle. « Je me réjouis de la prouesse accomplie par les femmes » déclare la ministre Dr. Diakité Aissata Kassa Traoré qui veille à l'application de cette loi comme du lait sur le feu conformément aux orientations du président de la République, Ibrahim Bou-bacar Keita. Le ministre espère que cette représentativité des femmes pourra impacter positivement les questions liées aux violences basées sur le genre, le mariage des enfants et l'excision. Entre autres.



Ahamadou Toure



La communauté internationale célèbre chaque 03 mai la « Journée Mondiale de la Liberté de la Presse».

Bonne fête à tous les hommes et femmes qui se battent en longueur de journée souvent au péril de leur vie pour informer, sensibiliser et éduquer.

Une pensée pieuse à tous les journalistes qui nous ont quitté ainsi qu'à ceux qui sont détenus arbitrairement ou injustement...

N'est pas journaliste qui veut, dit-on !

#JournéeMondialedelaLibertedelaPresse



Bina Sogoba

Hier Samedi 2 Mai, J'ai participé à la grande distribution de masques aux enfants en situation de rue et aux talibés organisée par les étudiants de l'ISIM, un projet qui me tenait vraiment à cœur, ces enfants ont toujours été ma faiblesse .



Cheickine Sylla dit " Colonel" placé sous mandat de dépôt.

Paul Diarra

Info: Plus de 700 Jeunes apprentis mécanos des garages à Oulofobiougou Bolibana, ont bénéficié masques offerts par le bureau de la coordination internationale du CDR(BCIC), pour se protéger et protéger Le u r proches dû COVID 19.... Voici les images.... D autres distributions de masques sont prévues courant semaine prochaine



Gouvernement du Mali

Plan de riposte contre le #COVID_19 : le FMI approuve la requête du Mali et débloque 120, 866 milliards F CFA

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé, le jeudi 30 avril 2020, un décaissement d'ur-



gence d'environ 200,4 millions de dollars US, soit 120, 866 milliards FCFA, en faveur de la République du Mali, au titre de la Facilité de Crédit Rapide (FCR) et pour le Rééchelonnement de l'accès dans le cadre du Programme appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC). Cet appui, qui viendra s'ajouter aux ressources dégagées par l'allègement immédiat du service de la dette au titre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (fonds fiduciaire ARC), contribuera à lutter contre la pandémie du Covid-19 et ses conséquences au Mali. Il permettra également de favoriser des financements des autres partenaires au développement.

Lors de la réunion du Conseil, les Administrateurs ont noté que la pandémie du coronavirus (COVID-19) a eu un impact négatif important sur l'économie malienne et a exacerbé les défis sociaux et de sécurité auxquels le Mali est confronté. Ils ont salué la réponse rapide du gouvernement malien pour contenir la pandémie et ses conséquences, à travers les mesures qui ont été prises. Il a été noté que l'augmentation rapide des dépenses de santé, de protection sociale et les mesures de soutien à l'activité économique engendreront un élargissement justifié du déficit budgétaire durant l'année 2020.

Les administrateurs ont convenu que ce décaissement, aiderait le Mali à répondre à ses besoins de financement immédiats et jouerait un rôle de catalyseur en mobilisant un soutien supplémentaire des donateurs. Le gouvernement veillera à ce que les ressources de la FCR, ainsi que celles d'autres partenaires extérieurs et nationaux, soient utilisées pour cibler les populations les plus vulnérables et soutenir les secteurs économiques touchés.

Dans le cadre de la transparence et de l'obligation de rendre compte dans l'utilisation des fonds d'urgence, les Administrateurs du FMI se sont félicités de l'engagement du gouvernement malien à présenter des rapports trimestriels, à effectuer un audit ex post et à publier les informations sur les projets de marchés publics.

Cet appui contribuera également à préserver les dépenses sociales globales au Mali.

Le communiqué de presse du FMI à l'issue de la réunion du conseil d'administration

Awa Sylla

39ème NUIT.

39 nuits que l'espoir du peuple est kidnappé

39 nuits que la mari de Assitan Traoré Cisse est kidnappé

39 nuits que le chef de fil de l'opposition est kidnappé

39 nuits que la deuxième personnalité politique du Mali est kidnappé

39 nuits que le père de famille est kidnappé

39 nuits que le grand père est kidnappé

39 nuits que le président de l'URD est kidnappé

39 nuits que le Mali est dans un silence couple.

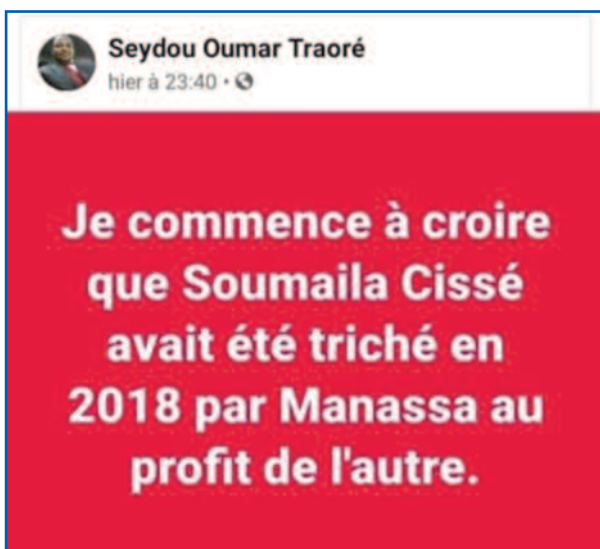
A cause de Dieu ramenez nous notre espoir, notre père le mari de notre maman.



Dieu est grand mais mon chéri Seydou Oumar Traoré est un homme



de dieu.



Vieux Toure

MOUNTAGA TALL

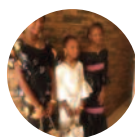
Pour le célèbre Avocat et ancien ministre de la Justice Mamadou Ismaila Konaté sur son compte Tweeter (@vieuxmko) :

" Ces élections doivent être immédiatement déclarées nulles et non avenues pour : discordance entre l'arrêt et le prononcé du délibéré ; incohérence entre motifs et dispositif ; erreurs matérielles et abus de pouvoir de réformer les suffrages/la Cour. Ce sera JUSTICE ! ".

Ma réaction :

" J'aurai été totalement d'accord s'il s'agissait d'élections. En fait nous sommes en pleine nomination de députés sur fond de fraudes, de favoritisme et d'agenda caché. A quelques exceptions près."

Sa réponse :



" Très cher Confrère, tel est le sort du Mali, un destin noir de fraude et de détournement visant à faire du mouton une chèvre, la chèvre une brebis, la brebis un lapin et le lapin une perdrix, la perdrix, le moineau et le moineau un lézard...ce monde n'est pas le Mali ...le nôtre."



Mahamoud Touré

Que vous l'aimiez ou que vous ne l'aimiez pas Me Mountaga TALL est le visionnaire de la classe politique malienne. Il a dénoncé l'illégalité légalité et l'inopportunité de la tenue de l'élection législative. Il a aussi averti que la situation sécuritaire, sanitaire et surtout le risque de crise post électorale devraient amener le gouvernement à repousser les élections. Malgré tout le gouvernement sous le couvert de la cour constitutionnelle maintient cette grande farce. Conséquences:

1. Le chef de file de l'opposition, Soumaila Cissé et des membres de son parti sont enlevés et d'autres candidats sont dépouillés de leurs biens;
2. La propagation de l'épidémie à corona virus sur toute l'étendue du territoire avec son cortège de décès;
3. La naissance d'une crise post électorale après la nomination (proclamation) définitive de la liste des déboutés (députés).

Bienvenue à l'assemblée coronavirusée et manassée!!!



Kati 24

Dieu a donné raison à Maître Moutaga Tall sur Massasa



Bouba Fané

#Flashinfo Le Premier Ministre, Amadou Gon Coulibaly à Paris (France) ce samedi 2 mai pour un contrôle médical. Son intérim assuré par le Ministre d'Etat, Ministre de la Défense, Hamed Bakayoko (Communiqué) #RTInfo



Salvatore Toto Riina

Collectif pour la Défense de la République C D R Mouvement SBM 2023 , déterminé, à Kati (ville) "Nous ne pensons pas que la Cour puisse rejouer son scénario de 2018. Elle est indépendante, certes, mais à un moment il faut rendre des comptes. Les jeunes de Kati, Sikasso, Koulikoro... ont voté pour les listes ASMA et alliés, les connaissant, ils se battent pour leurs droits. La Cour n'a pas pour rôle de comptabiliser les voix encore moins d'en soustraire" #mouvementsbm2023



CONSTITUTIONNELLE

élections législatives

Le juge constitutionnel n'est pas juge de la régularité de l'élection. Il est simplement juge de la sincérité des résultats. Il ne sanctionne jamais directement une irrégularité en prononçant l'annulation de l'élection; cette irrégularité doit être susceptible d'avoir faussé le résultat

Dans toutes les décisions rendues le juge constitutionnel rappelle ce principe :

il est compétent dans le cadre de la campagne électorale sur les irrégularités à partir du moment où celles-ci ont pu avoir une conséquence sur le résultat du scrutin (78).

Cette attitude privilégie sans aucun doute la phase électorale qui concerne le déroulement des opérations de vote plutôt que la campagne proprement dite (79). Il est là encore regrettable de constater que le Conseil constitutionnel ne puisse pas directement intervenir sur les irrégularités commises à l'occasion de la campagne électorale.

Abonnez vous à votre journal numérique

Malikilé

pour recevoir les dernières informations

Arouna Modibo TOURÉ

À tous les travailleurs engagés et déterminés, œuvrant ensemble contre l'épidémie, pour le développement de notre économie, pour notre jeunesse et notre pays, je souhaite une bonne fête du travail. #1ermai #fetedu-travail #Mali



Hamady Traore

ALERTE INFO: Le président sortant de l'Assemblée nationale du Mali, Isaac Sidibé (74 ans), a été réélu député et est candidat à sa propre succession.



ALERTE INFO: Face à Isaac Sidibé, 2 autres candidats du RPM (parti présidentiel), Moussa Timbiné (1er vice-pdt sortant) et Mamadou Diarrassouba, actuel questeur.

Drissa Arama

En Commune 1, c'est le RPM qui gère la Mairie, alors comment on peut accuser et punir injustement deux jeunes partis YELEMA/PRVM sans grand moyens, d'avoir changé les agents électoraux? Ils n'ont ni la capacité ni la mauvaise conviction. Ces pratiques ont pour droit d'auteur les vieux partis politiques.



Vieux Blen

La bourde du premier ministre BOUBOU CISSE sur le don aux artistes
 - N'est-ce pas une tentative de corruption OU un ou-trepassement de son pouvoir?
 - Ne revenait-il pas au ministre de la culture de gérer ce don?



Ambassade des Etats-Unis au Mali

Le projet Timbuktu Youth Empowerment Program (TYEP) financé par l'Ambassade des Etats Unis à Bamako #2018AEIF a eu des impacts au-delà des attentes. Après la mise en œuvre du projet, avec succès, à Tombouctou, son directeur exécutif @Bilalydicko, ancien participant du programme YALI #MandelaWashingtonFellowforyoungafricanleaders a été nommé comme ambassadeur pour la paix au Mali par la commission de l'union Européenne pour participer au Sommet One Young World à Londres en octobre dernier afin de partager l'expérience et les impacts du projet TYEP. Parmi les 2000 leaders porteurs de projets venus des cinq continents, seuls les 50 meilleurs ont été sélectionnés et mis en exergue dans le rapport annuel 2019 des jeunes leaders qui impactent leur communautés en mettant en œuvre les projets qui aident les pays à atteindre les Objectifs de Développement Durable. Le travail de Bilaly et son équipe, tous du cohorte YALI/ MWF 2017



et 2018 était parmi les 50 choisis par la commission One Young World. L'Ambassade est fière de ses #exchangealumni et félicite tous les participants de la cohorte #YALI2017 et #YALI2018 pour ces bons résultats. Il est à rappeler que ces anciens participants maliens ont obtenu le Fonds d'innovation pour l'engagement des Alumni #AEIF en 2018, doté de \$25,000 dollars du gouvernement des Etats-Unis, Grâce à ce financement ils ont formé 25 jeunes à Tombouctou en innovation de rupture. À la suite de la formation, certains ont bénéficié des fonds de roulement pour commencer leurs propres entreprises à Tombouctou et d'autres sont en stage dans certaines entreprises de la place. #internationalexchangealumni #OneyoungWorld



Mamoutou Tangara

Multiples manifestations par-ci, par-là peuvent se transformer en (crise) et si la crise perdure, j'ai peur d'une révolte populaire. #Sauvons#leMali#



Baba Boubacar Keita

Je suis fier de ces jeunes qui s'indignent de l'injustice.



Mamadou Fofana

Si la Cour est incapable de faire de simples opérations d'addition ou de soustraction que les sages en tirent les conséquences



Le CSDM en deuil : Le premier Vice-président Ahmadou Draméra n'est plus

Le Conseil Supérieur de la Diaspora Malienne (CSDM) a le regret et la profonde douleur de vous annoncer le décès de notre frère, ami, collaborateur Mr Ahmadou DRAMERA, le rassembleur, 1er vice-président du bureau exécutif du CSDM. Décès survenu ce jeudi 30 avril à la clinique Danga, quartier des deux Plateaux à Abidjan. Nous prions pour le repos éternel de son âme, qu'Allah lui fasse miséricorde et l'accueille dans son immense paradis. Amine
Le président HAÏDARA Chérif Mohamed et l'ensemble des militants du CSDM présentent leurs condoléances les plus attristées à sa famille éplorée.



Grande mosquée de Kati : Donation de 4 tonnes de sucre

La grande cour de la mosquée de la ville-garnison a servi de cadre, ce samedi 02 mai 2020, à une cérémonie de donation en faveur des associations islamiques et des femmes du camp Soundjata. Ladite cérémonie était présidée par le ministre des Affaires religieuses et du Culte, M. Thierno Amadou Oumar Hass DIALLO. L'imam de la grande mosquée de Kati, Cheick KANE, est le premier à intervenir pour souhaiter la bienvenue au ministre DIALLO et à sa délégation, avant de le remercier vivement, au nom de tous les bénéficiaires, pour cette donation de sucre en ce mois béni de ramadan. « On vous remercie également pour avoir respecté une tradition qui vous tient à cœur, celle de servir en premier lieu la grande mosquée de Kati en guise de la considération que vous portez aux fidèles musulmans en particulier », a ajouté le grand Imam de Kati. « Nous adressons nos vifs remerciements au Président de la République et à son Gouvernement pour avoir pensé aux veuves, aux orphelins, aux imams et autres association islamiques », a appuyé, de son côté, l'imam Modibo CISSE, par ailleurs Président du Haut conseil islamique de Kati.

« Cette donation arrive à un moment propice parce que nous en avons besoin », s'est réjoui l'imam CISSE, avant de prier Dieu afin de nous aider, ainsi que l'humanité entière, à se débarrasser de la pandémie qui trouble la tranquillité du monde entier, c'est-à-dire la maladie à corona virus, appelée COVID-19 dans la siglaison «C'est une instruction ferme du Président de la République, SEM Ibrahim Boubacar KEITA, celle de rien entreprendre ici, à Kati, parce que ville-garnison, sans prendre en compte les femmes, veuves et orphelins dont les maris et papas sont sur le champ de bataille et sur des braises, en train de risquer et de sacrifier leur vie pour l'intégrité de notre territoire et notre quiétude à tous », a tenu à préciser le ministre DIALLO, dans l'entretien qu'il a accordé à la presse à l'issue de la cérémonie. « Mon ministère est un Département porteur de cette donation, sinon, elle provient chaque année du Président de la République lui-même », a martelé le ministre des Affaires religieuses et du Culte. Il a souligné, à ce sujet, que ladite donation n'était que « la partie visible de l'iceberg », d'autant plus que, a-t-il soutenu, « la même solidarité agissante est exprimée à l'endroit des imams, notabilités et autres grandes familles à travers tout le pays ».

■ Source : CCIOM/MARC



Législatives 2020 : Les brèves de la rédaction



1- **Me TALL avait raison** : Sur les radios privées et les réseaux sociaux, de nombreuses voix s'expriment pour reconnaître que les alertes et mises en garde de Maître Mountaga TALL étaient presque prémonitoires. Si c'était à refaire beaucoup réfléchiraient sans doute à deux fois avant de s'engager dans une impasse électorale avant une profonde modification du système électoral malien.



2- **IBK reprend la main** : Le pouvoir récupère Bamako, les capitales régionales et les principales localités du pays au prix de nombreuses gymnastiques et contorsions juridiques et politiques. Des scènes de protestations avec coupure de routes et pneus enflammés ont été observés dans de nombreuses villes dont les résultats ont été « reformés » par la Cour constitutionnelle.



3- **Housseini A. Guindo dit POULO** : l'arroseur arrosé. Il joue depuis toujours la carte ethnique en politique. Mais cette fois-ci il est tombé à Koro sur un adversaire plus coriace, Marcellin Guenguéré qui a mieux surfé sur la fibre ethnique qu'il a opposée aux partis politiques notamment à la CODEM. Défait, Poulo a fini par féliciter celui dont les propos de campagne doivent répugner tout républicain à plus forte raison un ministre de la République.



4- **Tiebilé Dramé sevré** : Son parti, le Parena avait accepté de porter la candidature de l'activiste Ibrahima Kébé à Kati qui, sur une liste d'alliance a effectivement été élu député avant de perdre sur tapis rouge. Manassa était passé par là. Mais au soir du 19 avril, jour de l'élection, le ministre des Affaires étrangères était imprudemment allé trop loin pour saluer « sa » victoire. Que fera-t-il maintenant ? Sauver son maroquin ou défendre le mandat de Kébé ?

5- **Zouman NTji Doumbia victime collatérale de Bakary Togola** : Il a tout renié, y compris son parti pour une hypothétique réélection. Zouman NTji Doumbia a en effet rompu avec son mentor Blaise Sangaré et son parti la CDS pour transférer avec armes et bagages au RPM qui l'a d'ailleurs investi avec Bakary Togola à Bougouni. Il avait gagné, mais sa victoire lui a été arrachée à cause de son colistier (Voir article) à qui, au demeurant il devait sa victoire.



6- **L'URD sans état d'âme à Sikasso** : Le FCD et son président Djibril Tangara sont des alliés fidèles et loyaux de l'URD. Le parti de la poignée de mains l'a sans doute minimisé et sans état d'âme refusé de faire alliance avec lui à Sikasso, circonscription électorale de Tangara. Qui a cherché d'autres alliés et gagné l'élection avant d'être sevré de sa victoire sur, entre autres, une réclamation de l'URD.



7- **Moussa Timbiné Versus Bill** : Bill, c'est Boubacar Alpha Bah le ministre en charge des élections a été violemment accusé par Moussa Timbiné, vice-président sortant de l'Assemblée nationale de fraudes. Il lui reprochait en effet de porter la double casquette de ministre organisateur des élections et de directeur de campagne de la liste de son parti en Commune V. Finalement, la Cour constitutionnelle a donné raison à Timbiné. Que ferait Bill ?



8- **La Cour valide les résultats de localités où il n'y a eu aucun vote** : avec comme seuls arguments « qu'il ressort du tableau récapitulatif des bureaux de vote non fonctionnels établi le 19 avril 2020 par le Ministre de l'administration territoriale transmis à la Cour, ... les opérations électorales se sont déroulées dans toutes les communes précitées, comme en attestent les procès-verbaux y afférents transmis à la Cour ; que dès lors, il y a lieu de déclarer les requêtes sus-référencées sans fondement ; ». On croit rêver.



9- **Aucun bon profil pour la présidence de l'Assemblée nationale** : c'est un respecté confrère de la place, « Nouvelle Libération » qui, dans sa parution du 30 avril a titré, à propos des prétendants à la présidence de l'Assemblée nationale « Le bal des tocards ». Il est vrai que les postulants annoncés sont soit impliqués dans des affaires douteuses, soit manquent cruellement d'épaisseur intellectuelle ou politique ou encore ont fait la preuve de leur incompétence. Mais puisqu'il faut bien un président...

10- **Fraudeurs impunis ?** La Cour constitutionnelle, dans son arrêt de proclamation des résultats du 2ème tour a acté de nombreuses fraudes et en a tiré les premières conséquences électorales. Mais les mêmes faits sont pénalement répréhensibles. Que se passera-t-il au pays de l'impunité ? Le temps n'est-il pas venu de décourager les gros fraudeurs par une application stricte des sanctions pénales prévues ?



11- Pas de résultats bureau de vote par bureau de vote : malgré les demandes insistantes des observateurs, il n'y a pas eu de résultats bureau de vote par bureau de vote. Pour une raison simple : ce procédé permet de déceler les manipulations des résultats, les bourrages d'urnes et les bureaux fictifs. Il ne faut quand même pas demander à IBK et Manassa de se faire hara-kiri.



12- Taux de participation : Malgré les bourrages d'urnes et les falsifications de résultats, le taux de participation aux élections auraient été inférieurs à 30% (exactement 29,71%) sans le bienvenu taux stalinien de participation de Gao et Tombouctou ou les zones sans population font les scores les plus élevés.

Résultats définitifs des législatives 2020 : La honte de l'histoire va bientôt se produire

Des indiscretions nous font savoir que la cour constitutionnelle s'apprêterait à rendre un 3ème Arrêt sur les résultats indéfiniment définitifs du deuxième tour de l'élection des députés à l'Assemblée nationale.

La cour serait en train de corriger les erreurs de calculs que les juristes appellent "erreurs matérielles".

Il s'agirait des résultats erronés proclamés dans certaines circonscriptions électorales après les annulations de voix orchestrées par la même cour pour des motifs fallacieux mais qui, malgré ces annulations, donnent des listes gagnantes contrairement aux choix des 9 sages de la cour constitutionnelle.

Il s'agit des localités de :

1. SIKASSO où contrairement à l'arrêt de la cour constitutionnelle consécutif aux annulations dans 12 communes, c'est l'alliance Adema, Asma, ADP Maliba qui passe haut la main.
2. Bougouni où malgré l'animosité politique et les pressions d'en haut



exercées sur la cour constitutionnelle, la poussant à annuler plusieurs localités favorables à Bakary Togola, le décompte des voix donne la liste RPM/MPM en-tête.

3. En commune VI, c'est l'alliance URD aussi qui doit normalement passer au regard des chiffres de la cour constitutionnelle elle-même . Un communiqué devrait normalement annoncer cette deuxième audience que la loi prévoit.

■ Seydou Oumar Traoré

malikile.com
L'ASSOCIATION D'INFORMATION COMMUNIQUELLE & MULTIMÉDIAS DE MALI

La première Plateforme de Distribution de communiqués et de relation médias et bien d'autres services ! *

MIGRATION IRREGULIERE : 48 MALIENS PERISSENT EN MER

Marcellin Guenguéré : Propos racistes



La transcription en intégralité de la vidéo de Campagne électorale du Candidat Marcellin Guenguéré au second tour à Koro, par une personne assermentée. Jugez-en vous-même !

« Ici c'est un village renommée de grandes personnalités beaucoup de personnes de célébrité ont passé par ici.

Je remercie la jeunesse par l'accueil. Aujourd'hui nous ne sommes pas venus pour bavarder. Nous venons juste nous confiés à vous.

Nous avons soutenu la population, vous le savez nous avons cultivé le champ et d'autres personnes veulent faire la récolte.

Au nom de nos parents, ce que nous avons trouvé, c'est l'épervier. Au nom d'un parti, on ne peut s'exprimer librement. Si le parti t'interdit de soutenir les dogons, tu ne peux le faire. Si on est élu député au nom d'un parti, on devient son esclave. C'est le parti qui te commande. Beaucoup de leaders politiques sont des peulhs. Ils ont donné de l'argent aux gens pour aller acheter les dogons. Ce sont les dogons eux-mêmes qui font ces actes pour qu'ils se taisent à l'assemblée. Nous parlons des peulhs mais il y a des dogons plus mauvais que les peulhs. Quand le pays dogon était en difficulté, quel candidat l'a secouru ? Quand les candidats viendront demandez-leur s'ils n'ont pas honte de se présenter ici. Mais comme c'est la politique, écoutons-les. Mais le jour du vote, si la personne n'est pas peulh, si sa mère n'a pas trompé son père et coucher avec un homme peulh pour le concevoir, s'il est un vrai dogon s'il ne peut pas prendre les armes pour combattre, si c'est vrai que les chasseurs sont vos défenseurs, votez la liste que voici (il présente une affiche sur laquelle se trouve le portrait d'un oiseau). Cet épervier n'est pas un épervier qui prend les poussins, mais un épervier qui prend les peulhs. Tout dogon qui se comporterait en peulhs en votant une autre liste, l'épervier, l'épervier le saisira comme proie. Nous le piquerons. Le jour du vote vous trouverez un papier de ce genre (il présente un spécimen). Ne votez pas la quenouille, c'est le parti des peulhs. Que Dieu vous en préserve. Votez l'épervier, si vous votez l'épervier vous êtes des dogons, vous aimez votre communauté, si vous votez autre chose vous êtes peulhs et les chasseurs savent ce qu'ils doivent faire des peulhs, que Dieu vous en préserve. »

Est-ce des propos à tenir dans un pays de droit ? Loin de nous l'idée de prendre position dans ce conflit fratricide du centre. Puisque les faits sont têtus, nous nous en tenons à ceux-ci. Si certains pensent qu'on a pris de l'argent, tant pis pour eux.

■ Mamadou SAGARA

Résultat définitif des législatives 2020 : Une analyse très pertinente de Mamadou Konaté

Dites-moi comment peut-on annuler des milliers de voix d'électeurs dans des milliers de bureaux de vote (Commune I, Kati, Koro, etc.), au seul motif que le remplacement des Présidents desdits bureaux par les Représentants de l'Etat (Préfets, gouverneurs) a été fait en violation des textes en la matière? En quoi, les électeurs et leurs partis politiques sont-ils responsables des fautes administratives commises par les Représentants de l'Etat? Depuis quand la faute de l'Etat peut annuler de facto les droits dûment acquis par des citoyens?

Certes, la CC aurait pu constater ce changement irrégulier des présidents de bureaux de vote par les Représentants de l'Etat, mais elle ne devait pas en tirer une conclusion de nullité sur tout le processus de vote, si ce dernier a été dûment exécuté. Regarder tous les précédents arrêts de la CC, elle a l'habitude de constater des irrégularités et d'en conclure qu'elles ne sont pas de nature à entacher la crédibilité du scrutin et à en annuler les résultats. Pourquoi avoir fait une exception dans ce cas-ci où l'irrégularité en question est non seulement imputable à l'Administration mais aussi elle n'a eu aucun effet sur le processus de vote? Si cela avait été le cas, la CC se serait référé sur les procès-verbaux, les rapports de ses délégués, et les rapports de la CENI pour aviser.

Au demeurant, et si cette faute administrative était intentionnelle (cf. Lettre circulaire n°001032/MATD-SG du 25 mars 2020 interdisant à l'intention des Représentants de l'Etat la modification des décisions de nomination des membres des bureaux de vote), une sorte de mine antipersonnel commanditée et enfouie dans les localités à risque et prête à exploser au moment opportun? La CC du Mali, partisane du moindre effort, n'aurait rien fait pour en protéger les bons électeurs.

La CC, en l'espèce, a dit tout sauf le droit. Elle n'a pas fait son devoir. Elle a fait de la politique. Mais est-ce une surprise?

Dr Mahamadou KONATE

Droit public, Histoire du droit et Relations internationales
Professeur à l'EEMNK.



Manassa : Où est donc ta gloire ?

Une justice aux ordres, ligotée ? Au service du peuple ou du Prince ? "Un pays a beau être pauvre, les citoyens ont beau végéter dans la misère, s'il existe un minimum de justice, alors, l'espoir demeure. Mais si ce minimum n'existe pas, alors nous courons tous vers la dérive ". Feu Abdoulaye Garba Tapo, alors ministre de la Justice sous le magistère du Président ATT. Il nous avertissait déjà. Hélas, il n'a jamais été écouté encore moins jusqu'à sa mort. Il est parti au moins avec le serment sentiment ? du devoir bien accompli et libre avec sa conscience. C'est vrai aussi que tout le monde n'est pas Me Garba Tapo.

Non à l'instrumentalisation de l'appareil judiciaire. Oui, le juge ne doit jamais oublier son serment : celui de dire le droit au nom du peuple malien. Le show, c'est Manassa qui l'anime, elle fixe le cap, fait et défait ! Quel Chef d'Orchestre ! Une démocratie à vau-l'eau, le vote des électeurs est sacrifié. Manassa, c'est la VAR, ironisent certains. Cette proclamation des résultats par la Cour de Manassa surprend, étonne et détonne plus d'un.

Elle enterre définitivement la démocratie. Son comportement n'honore nullement la Cour Constitutionnelle du Mali. En effet, depuis hier, certains candidats étaient déjà informés de leurs victoires avant même la proclamation officielle des résultats par la Cour Constitutionnelle. Ils se congratulaient et remerciaient Dieu et Manassa. Où est la crédibilité ? Où est le sérieux ? Non, notre démocratie arrachée au prix du sang de nos martyrs ne mérite pas cette farce, cette mise en scène.

Les idées se bousculent encore et encore dans ma tête.... Mon indignation est grande ! Où est la justice mon Dieu ! La plaie du Mali, c'est sa justice. C'est mon intime conviction.

Que Dieu sauve le Mali et sa démocratie ! Les signaux sont au rouge ! Bien à vous mes chers amis !!! Toujours avec le même plaisir !!!

■ **Mohamed Attaher Halidou**



Contestations des résultats définitifs de la Cour Constitutionnelle : Flagrant délit de violation de la loi !



Les manifestations contre l'arrêt de la Cour Constitutionnelle, relatif aux résultats des législatives traduisent le manque de maturité démocratique de leurs auteurs, la violation de l'Etat d'urgence sanitaire en cours et l'exposition des manifestants à la maladie de covid19. Des actes répréhensibles qui exposent leurs auteurs à d'éventuelles interpellations judiciaires.

Aussitôt après la proclamation par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs des élections législatives 2020, certains concitoyens sont descendus dans les rues dans certaines localités, telles que Sikasso, Bougouni, Kati, pour contester lesdits résultats. Quoi de plus normal en démocratie ! Mais, celles que le Mali vit ce samedi 2 mai 2020 sort du cadre démocratique.

Dans le jeu démocratique, il y a des gagnants et des perdants. Ce qui sous-tend que les perdants acceptent leurs situations qui ne sont qu'un fait de Dieu.

En effet, force est de constater que Sikasso, Bougouni, la Commune I de Bamako tout comme Kati ne sont pas les seules circonscriptions sur lesquelles la Cour a statué.

Ségou, Kidal, Tombouctou, Koulikoro, Kayes sont des grandes localités sur lesquelles la Cour a également tranché. C'est une aberration de voir ces localités contestataires confondre les chiffres des états-majors des partis politiques avec les délibérations de la Cour constitutionnelle, qui sont en principe secrètes.

Les contestataires dans les rues sont en effet des mineurs qui ignorent tout de la loi. Les décisions de la Cour ne sont pas susceptibles de recours. Eux, qui se disent démocrates, tel le maire de Sikasso Kalifa Sango, violent la loi de l'Etat d'urgence sanitaire, le couvre-feu et l'interdiction de regroupement de plus de 50 personnes. Ces violations du droit sont des délits.

Par conséquent, ses auteurs doivent être arrêtés. Ces genres de manifestations exposent des centaines de vies au covid19.

Des vrais démocrates n'agissent pas de la sorte. S'ils l'étaient réellement, ils allaient jouer à l'opposition constructive en contrôlant les actions des nouveaux élus, en se préparant pour les futures élections.

■ **Amadou Maïga**

Le PRVM invite la classe politique à rejeter les résultats proclamés par la Cour Constitutionnelle : Communiqué du PRVM-FASOKO



Le Parti PRVM-FASOKO informe le peuple malien du caractère autoritaire de l'Arrêt du 30 avril 2020 de la Cour Constitutionnelle relatif aux élections législatives (2ème tour) du 19 Avril 2020.

La Cour Constitutionnelle, au second tour, ne peut qu'infirmier ou confirmer les résultats provisoires fournis par le Ministère de l'Administration Territoriale. Mais cette compétence ne doit pas être le moyen d'ajuster les résultats provisoires mis à sa disposition par le Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation.

L'annulation de milliers de votes est apparue comme une tactique d'ajustement des résultats des votes en faveur du parti au pouvoir et de ses alliés. Cette stratégie constitutionnelle a anéanti les vrais résultats issus des urnes. Les aspirations et le choix du Peuple souverain de Kati et de la Commune I ont été dès lors méconnus par la Cour.

Cet arrêt de la Cour constitutionnelle, insusceptible de recours, outre-passe les limites légales de la compétence reconnue à la Cour dans la gestion du contentieux électoral. Cette violation grave commise par la Cour ne consolide ni la démocratie ni l'Etat de droit dans notre pays.

Face à cette méconnaissance de la volonté du peuple, le PRVM-FASOKO se réserve en conséquence tous les droits pour rétablir la vérité des urnes.

En conséquence, le PRVM-FASOKO invite la classe politique à rejeter les résultats proclamés par la Cour le 30 avril 2020 relatifs aux élections législatives ;

Le PRVM-FASOKO invite le Président de la République et le Gouvernement à prendre toutes les dispositions nécessaires pour contrer ses actions autoritaires de la Cour Constitutionnelle.

Cet arrêt comporte des germes de division et de troubles alors que notre pays a besoin de sérénité et d'union sacrée de ses fils et filles.

Bamako le 01 mai 2020.

BEN-PRVM-FASOKO

Sans Détour : Couvaion d'une Crise post-électorale au Mali



Après la proclamation des résultats définitifs du second tour des élections législatives, le jeudi 30 avril 2020 par la Cour Constitutionnelle du Mali, la contestation en gestation a accouché de véritables violences à l'intérieur du pays. A Sikasso et Bougouni, ce samedi 2 mai 2020, sans oublier Kati la ville garnison, la contestation est d'une violence inouïe. Les routes nationales sont barricadées, des pneus brûlés. « Sikasso marche, Bougouni coupe, Yanfolila brûle, Nièna incendie, Bamako manace, Kati proteste », s'amuse à dire les internautes.

Cas de Bougouni

Une erreur matérielle aurait été décelée au niveau de la Circonscription électorale de Bougouni.

Les faits : Situation de Bougouni : les résultats provisoires proclamés par le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation se présentent comme suit : Liste RPM-URD-MPM : 45.397 voix contre 45.036 voix pour la Liste CDS-ADEMA- Codem.

Les Voix des 8 BV annulées : Liste RPM-URD-MPM: 974 et la Liste Cds-Adema-CODEM: 969

Le Total après l'annulation par la Cour donne le RPM-URD-MPM: 44.423 voix contre 44.067 voix pour la liste CDS-Adema-Codem. Soit une différence d'un peu plus de 300 voix.

« Malgré les annulations et le fait que c'est la liste RPM URD-MPM qui caracole en tête, ce sont les candidats de l'autre liste qui ont été déclarés élus », regrette un militant du parti présidentiel.

Selon l'article 10 de son règlement intérieur, la Cour constitutionnelle peut corriger un arrêt rendu. Dans son Chapitre 1 relatif aux dispositions générales, elle stipule : «Les arrêts, les avis et les constats de la Cour Constitutionnelle peuvent faire l'objet de rectification en cas d'erreur matérielle dans leur rédaction. Cette rectification est décidée après délibération des membres de la Cour Constitutionnelle, soit d'office soit à la demande de toute personne intéressée. » Ce qui, de fait, contraindrait la Cour à revoir ses calculs.

Face à cette contestation de l'arrêt de la Cour, qui reste tout de même critiquable mais inattaquable, certaines figures de la vie politique malienne conseillent un retour sur les résultats. « La seule solution pour ne pas voir le pays sombrer, c'est de revenir en toute humilité aux résultats proclamés par le Ministère de l'Administration Territoriale », a conseillé Etienne Fakaba Sissoko du Centre de Recherches, d'Analyses Politiques, Economiques et Sociales (CRAPES). A défaut de corriger les erreurs matérielles décelées, le pays risque de sombrer.

■ DACK



**LIBÉREZ
L'HONORABLE
SOUMAÏLA
CISSE !**

ENSEMBLE NOUS POUVONS !

Déclaration du forum des éditeurs africains (TAEF) sur la journée mondiale de la liberté de la presse 2020

La Déclaration appelait les institutions publiques de radiodiffusion à plus de professionnalisme et d'indépendance vis-à-vis de l'Etat central. C'était une décision audacieuse qui répondait au défi de l'époque, aux défis de la fin de la guerre froide et des règles du parti unique, et à la marche du progrès démocratique dans le monde entier. La Déclaration de Windhoek, ce produit africain, n'est pas seulement devenue la référence utilisée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour déclarer le 3 mai, date de son adoption, comme Journée internationale de la liberté de la presse célébrée dans le monde entier ; elle a été utilisée comme base pour organiser des séminaires régionaux similaires conduisant à des déclarations telles que la Déclaration d'Alma Ata pour l'Asie centrale, la Déclaration de Sanaa pour le Moyen-Orient et la Déclaration de Santiago pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Toutes s'appuyant fortement sur la déclaration de Windhoek. A travers la Déclaration de Windhoek, les praticiens et militants des médias africains ont relevé le défi de l'époque et ont conduit et encouragé le reste du monde à le faire.

Au moment où nous commémorons cette date (3 mai), cette année, nous rendons un vibrant hommage à ces Africains visionnaires qui nous ont ouvert la voie. Nous leur rendons hommage, cette année, dans des conditions très particulières, au moment où l'humanité toute entière fait face à l'un des plus grands défis auxquels elle n'a jamais été confrontée dans son histoire récente ; la pandémie COVID-19 qui dévore les nations. Cette infection respiratoire qui se propage est certes un défi médical, mais ne pourrait être traitée, efficacement, sans les médias dont le rôle est très important dans la sensibilisation et l'information autour de la pandémie. Ce qui place les journalistes et autres professionnels des médias au premier plan de l'effort collectif vi-

sant à informer notre continent des causes, du traitement et d'autres facteurs entrant dans le cadre de la lutte contre la pandémie. C'est pour cette raison que lors de cette Journée mondiale de la liberté de la presse, le Forum des éditeurs africains (TAEF) est solidaire et rend un hommage particulier aux journalistes, animateurs et autres agents des médias qui travaillent, nuits et jours, sur ce dangereux sujet qu'est le COVID-19.

Le Forum des Editeurs Africains (TAEF) présente ses condoléances aux rédactions qui ont perdu des journalistes à cause de ce fléau à travers le monde et souhaite prompt rétablissement à ceux qui sont infectés et se battent pour survivre au Coronavirus.

Afin de contribuer à la sécurité des journalistes et autres agents des médias, TAEF travaille avec divers partenaires pour trouver et fournir des équipements de protection individuelle à travers toute l'Afrique, en particulier pour les petits médias qui ne peuvent pas s'approvisionner eux-mêmes.

TAEF est également préoccupé par l'impact dévastateur que COVID-19 a eu sur la vie et les économies à travers le continent, entraînant des pertes d'emplois, des réductions de salaire et la fermeture de certaines rédaction.. La pandémie du COVID-19 continue d'infecter des millions de personnes à travers le monde. Elle tue aussi des milliers de personnes. TAEF reconnaît également que de nombreux médias, à travers le continent, connaîtront des difficultés et exprime sa solidarité à ces confrères et consœurs. Les périodes de crise de l'ampleur du coronavirus nécessitent un leadership audacieux et visionnaire pour sauver des vies, des économies et des emplois. À cet égard, TAEF appelle les gouvernements et les grandes entreprises, y compris les rédactions, à travailler ensemble et à trouver des solutions pour conserver la pluralité des voix et des opinions dans les médias africains. Cela com-



prend, entre autres, la facilitation des publications d'éditions numériques à travers l'accès à internet à des coûts très abordables..

TAEF reconnaît également que la pandémie de COVID-19 a créé des défis sans précédent qui ont forcé les gouvernements, à travers l'Afrique, à mettre en œuvre des mesures spéciales qui ont un impact sur les libertés à travers le continent. Il s'agit notamment de la liberté de mouvement et de réunion.

TAEF demeure préoccupé par le fait que certains États africains ont utilisé l'épidémie de COVID-19 comme prétexte pour restreindre la liberté des médias. Le Forum des Editeurs Africains appelle, également, les gouvernements à plus de responsabilité et de transparence. TAEF réitère son appel aux gouvernements à travers l'Afrique pour ce qui concerne le respect de toutes les libertés individuelles et collectives, particulièrement la liberté de presse et d'expression et exige que tous les journalistes emprisonnés dans le cadre de l'exercice de leur métier soient, immédiatement, libérés. TAEF croit fermement que les Africains ont le droit d'accéder à une information fiable et vérifiable à travers des médias indépendants. En conséquence, TAEF travaille également avec certains de ses partenaires, dans le cadre de la création d'un portail continental où un contenu de haute qualité et vérifié, non limité à la pandémie, sera partagé par les médias africains à travers le continent.



Ramadan 2020 : Master Soumy refuse l'aumône du premier ministre Boubou Cissé

Je vais vous raconter un fait qui vient de se passer juste après mon réveil de ce matin.

Générosité, manque de respect ou déni de réalité?

À mon réveil, vers 11h, mon téléphone sonne. C'est bel et bien un artiste comédien très connu de la place et pour qui j'ai énormément de respect qui m'appelle.

Après les salutations, il me dit:

Soumy est ce que tu habites toujours à Sokorodji ?

Je réponds non car ça fait presque 3 ans que j'habite à Magnambougou Faso Kanu.

Il me dit ah ok, sinon avec une délégation, nous devons initialement passer chez MYLMO, FATY NIAMÉ KOUYATÉ et beaucoup d'autres artistes y compris toi.

Je lui donne l'indication pour arriver chez moi, mais aussitôt je lui demande mon frère dis-moi c'était par rapport à quoi au juste?

Il me dit : c'est pour vous remettre des choses. Je dis quelle chose ? Il me dit, nous devons vous remettre des cadeaux de la part du pre-

mier ministre Boubou Cissé pour le ramadan et aussi pour la fête qui s'approche.

Je dis: ah bon? Je dis ok:

D'abord pour commencer

-Allez y dire au premier Boubou Cissé que je ne suis pas un mendiant, ni un misérable car j'ai un métier qui me fait vivre dignement bien avant l'arrivée de son président IBK au pouvoir en 2013.

-Allez y dire au premier ministre que je ne suis pas cet artiste alimentaire pour qui l'honneur et la dignité n'ont de sens.

-Allez y dire à monsieur le premier que Master Soumy est artiste engagé, digne et cohérent avec une ligne et une vision très claire qui ne souffre d'aucune ambiguïté.

- Allez-y dire à monsieur le premier que Master Soumy porte un combat qui ne peut ni être monnayé, ni être trahi ou être entaché par un quelconque misérable cadeau venant d'un régime qui a échoué lamentablement.

-Allez y dire au premier ministre et son gouvernement de régler le problème de l'école Malienne celui des enseignants,

-Allez y dire au premier ministre Boubou de travailler à sécurisation des Maliens et de leurs biens.

-Allez y dire à monsieur le premier ministre qu'après 60 ans d'indépendance, les Maliens souffrent toujours des problèmes d'eau et d'électricité, des coupures intempestives surtout en cette période de forte chaleur.

-Allez y dire au premier ministre que : qu'en est-il pour la lutte contre la pandémie du COVID-19 ?

Les équipements de nos agents de santé, les primes existantes du personnel soignant ayant été coupées.

-Allez y dire au premier ministre de se concentrer sur ces millions de Maliens qui crèvent de famine et de soif à travers le Mali.

Mon frère je ne suis pas ces minables pseudos révolutionnaires qui ont vendu leurs âmes au diable, ni ces activistes qui prospèrent dans un combat hypocrite.

À la fin de notre conversation, je lui ai remercié de m'avoir appelé tout en lui faisant part de ma disponibilité en cas d'autres besoins, et ma porte lui sera toujours grandement ouverte.

Bon djumah à vous.

COVID19_respectons_les_gestes_barrières

GALEDOU MASTER SOUMY



Hamidou Agouno Djimé, sur la tenue des élections législatives : « Contrairement à certaines allégations mensongères, les chasseurs se sont bien comportés »

Après la tenue du second tour des élections législatives dans notre pays, le désormais Honorable Hamidou Agouno DJIMÉ, élu dans la circonscription électorale de Koro, sur la liste indépendante dénommée Le Mali Qui Bouge "Alliance Ama-Kene" revient sur le film de cet épisode électoral. Selon lui, cette élection a fait un tumulte dans l'opinion nationale.

Qu'est-ce qui a motivé votre candidature dans la circonscription électorale de Koro ?

Hamidou Agouno Djimé : Cela fait à peu près quatre années que notre cercle, comme l'ensemble du Pays Dogon, connaît une situation d'insécurité sans précédent. Le tissu so-

cial est sérieusement mis en mal entre les deux communautés qui peuplent cette aire géographique, je fais allusion aux Dogon et aux Peulh. L'économie locale est touchée. Le vivre ensemble est quasiment impossible. Je voudrais être élu afin d'apporter la voix de ma population à l'hémicycle. Déjà à travers le Mouvement Baguine Sô que je dirige, nous

avons eu à tirer la sonnette d'alarme sur certains faits qui se sont déroulés dans cette zone. Nous avons eu à faire plusieurs propositions concrètes de sortie de crise. Mais malheureusement, nous n'avons pas été écoutés à temps.

Donc je voudrais être député pour être un représentant légitime de ma population afin de bien la défendre. Ramener la confiance entre les deux communautés Dogon et Peulh afin que le retour de tous les déplacés soit une réalité.

Dites-nous concrètement comment le scrutin s'est déroulé dans cette partie du pays en proie à l'insécurité ?

H.A.D : Vu l'insécurité grandissante, nous avons eu des doutes sur le bon déroulement des élections dans les seize Communes du cercle. Dieu merci, les campagnes se sont déroulées sans incident. Notre équipe de campagne a pu sillonner les quatorze sur les seize Communes. Nous avons pu échanger avec elles, connaître les vrais problèmes qu'elles vivent, rencontrer les déplacés internes qui ont été victimes des représailles des terroristes. Il y avait Treize listes en compétition dont la nôtre qui est l'unique liste indépendante. Tous les grands partis du Mali ont pris à cette compétition.

A l'issu du 1er tour, nous sommes arrivés en tête suivie de la Codem avec une différence d'environ 20 000 voix de différence soit 30% d'écart. Un second tour s'imposait entre la Codem et nous.

A l'issu du second tour, sur les seize Communes, nous sommes arrivés largement en tête dans les 12 Communes. La commune de Diankabou n'a pas pu organiser les élections à cause de l'insécurité. Ainsi, on dépassait la Codem avec près de 18000 voix. Il restait les communes de Dinangourou et Yoro. Ces deux communes ont été sérieusement éprouvées par les terroristes. Du coup, elles sont vidées de leurs populations. Et c'est dans ces localités dépeuplées que la Codem nous sort plus de 18000 voix pour nous dépasser.

Il faut signaler que dans l'histoire du vote, Dinangourou n'est jamais sorti avec plus de 6000 voix surtout en période de paix et de sécurité. Maintenant qu'il y a l'insécurité, que des villages et hameaux entiers ont disparus, que tous les bras valides sont en exil que Dinan-



gourou nous sort plus de 18000 voix. Quant à Yoro, la commune compte 9 villages dont six n'existent plus. Sur les trois villages restants, deux ont la moitié de leurs populations ailleurs. En somme, 200 ménages de Yoro se trouvent à Koro (source : service social local) et une partie importante est déplacée au Burkina Faso.

Quels sont les griefs que vous formulez ?

H.A.D : Le parti Codem en complicité avec l'administration locale ont fait un hold-up électoral. Sinon comment comprendre qu'à Yoro, au premier tour, il y a eu seulement 16 votants et au second tour Yoro se retrouve avec plus de 7000 votants. Quel bourrage ! Ce qui est surprenant les résultats de ces deux localités sont arrivés largement en retard, 48 après les autres communes.

Quelles leçons peut-on tirer de ces échanges électoraux ?

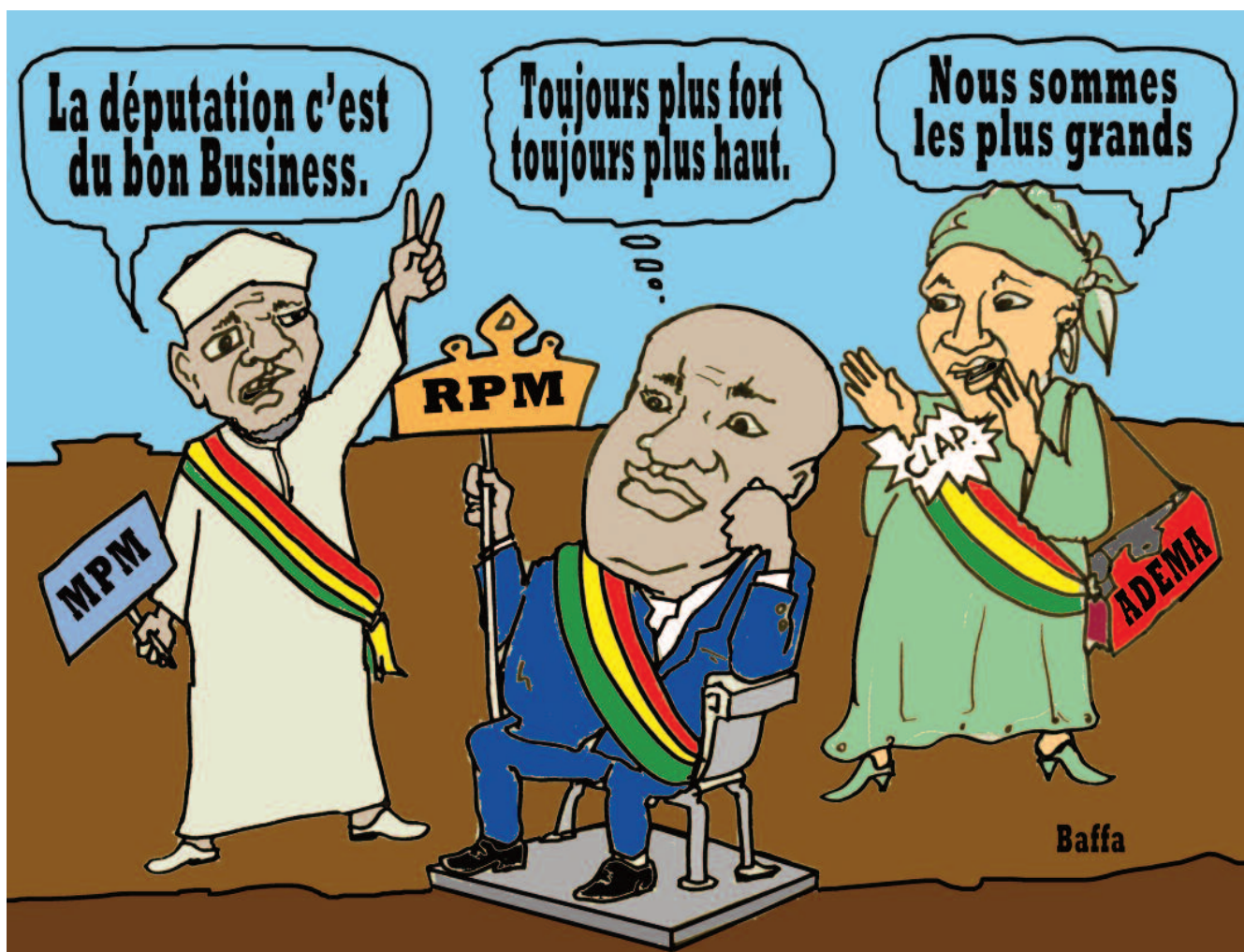
H.A.D : Dans l'ensemble, le tout s'est bien déroulé. Contrairement à certaines allégations mensongères, les chasseurs se sont bien comportés et pendant la campagne et le jour du scrutin. Nous avons remarqué la partialité de l'administration locale en faveur de la Codem. Certaines indiscretions parlent d'achat de conscience à ce niveau car certains hauts cadres de ce parti se pavanaient avec des liasses d'argent. Certains agents administratifs et électoraux véreux sont tombés dans leurs pièges.

Quel message avez-vous à lancer ?

H.A.D : Je tiens à remercier chaleureusement toute la population du cercle de Koro sans exception. Maintenant que les élections sont derrière nous, j'invite l'ensemble des cadres du cercle à s'investir pour mettre fin à cette crise qui a fortement ébranlé notre cohésion sociale. Aucun développement n'est possible sans paix. Personne ne viendra faire cette paix à notre place. Que veille sur notre pays.

La main reste tendue à tous les filles et fils du Pays Dogon afin que nous trouvions une solution définitive à cette crise qui n'a que trop duré avec toutes ces conséquences.

■ **Propos recueillis par Ibrahim Sanogo**



Mali-niaiserie : La Cour Constitutionnelle, les législatives et l'autopsie d'une décision politique

La Présidente de la Cour Constitutionnelle, Manassa Danioko, est à bout de souffle. Du coup, elle coupe le souffle à toute la Cour. Dès le début de ce processus électoral mené au forceps contre la classe politique et l'électorat, la Cour constitutionnelle ne savait même pas quelle était la loi électorale applicable au Mali.

Il a fallu toute la perspicacité de maître Mountaga Tall, président du Cnid Faso Yiriwa Ton, pour amener Manassa Danioko et son équipe à la loi en vigueur au Mali. Les cafouil-

lages dans la lecture des résultats, les erreurs de calculs, les omissions témoignent que les résultats proclamés par la Cour procèdent d'un travail bâclé, parce que des arrière-pensées politiques étaient bien établies.

Que la Cour constitutionnelle soit devenue « la honte de notre démocratie » comme le soutenait en 2002 le Professeur Dioncounda Traoré, cela ne fait plus l'ombre de doute. La mésaventure constitutionnelle actuelle, aux conséquences politiques et juridictionnelles désastreuses, est non seulement un déni de

démocratie, mais en ajoutant à la division des forces vives du pays et entamant avant même son installation la légitimité fortement décriée de l'institution parlementaire du fait même du contexte électoral.

Ainsi, le RPM, parti présidentiel au bord de la crise de nerf, violemment chassé de Bamako par les électeurs, avec seulement un seul député lui-même fortement contesté, y revient sous les aisselles de la Cour. Ce parti à la peine dans le pays à l'image de son fondateur de plus en plus cité au passé, entame un retour à Bamako par effraction.

Pour y arriver il aura fallu à Manassa Danioko et son équipe, selon certains observateurs avertis, d'annuler 42 bureaux en CV, 58 en CVI, au détriment de l'URD principal parti d'opposition au RPM. Symboliquement la défaite humiliante qui s'annonçait pour le RPM à Bamako était un chant de cygne pour le pouvoir. Alors d'un seul député sorti des urnes, la Cour lui octroie quatre(4) autres à force d'annulation des voix concurrentes.

L'URD ne contrôlant plus que la seule com-

mune III, alors même que les urnes lui autorisaient le contrôle de trois communes sur le six que compte Bamako. La majorité électorale et sociologique reste URD, mais l'arithmétique électorale effectuée par la Cour donne le RPM vainqueur à Bamako.

A ce jeu de redressement politique d'un parti présidentiel en pleine déconfiture, la Cour sert de béquille au RPM à Kati, Sikasso etc.

Au total, plus d'une dizaine de députés dans la nouvelle législature n'auront droit à leur présence à l'hémicycle que par la seule volonté de la Cour constitutionnel pour renforcer le RPM ou son partenaire stratégique, l'ADEMA/PASJ.

La situation de Bougouni est emblématique à cet égard, en effet battu dans les urnes, l'ADEMA/PASJ est repêché par la Cour pour la seule raison que le RPM ne s'est pas donné les candidats convenables, un transfuge de dernière minute et un prisonnier dont le cas aurait posé un débat déchirant dans le pays. A Bougouni l'obstination politique de la Cour est si forte que malgré, les annulations le décompte donne l'alliance URD en tête, mais l'alliance ADEMA/PASJ est officiellement donnée élue. On marche à l'envers.

La courte échelle faite à l'ADEMA/PASJ à l'avantage de conforter le Président de ce parti pour les prochaines alliances politiques dans le pays, lesquelles s'annoncent compliquées. Dans le plateau dogon, il était plus avisé aux yeux de Manassa et son équipe de contenter la milice Dana Ambassagou en lui donnant une représentation parlementaire. C'est fait au détriment de la CODEM qui peut se consoler dans le transfert de victoire à Bougouni ou à Sikasso.

Tous ces calculs politiques ont été confiés à la Cour constitutionnelle parce qu'autrement aucune des opérations citées n'a pu être validée dans les urnes. Ce qui pose à nouveau le rôle de la Cour constitutionnelle dans les élections présidentielles, législatives ou référendaire au Mali.

Il est clair que nous avons atteint la limite, de résultats tronqués à ceux fabriqués sur la base de calcul politique dicté par le pouvoir en place, la décision politique de la cour l'emporte sur le caractère juridictionnel. La Cour nous a mené dans un déni de droit. Chacun sait que le déni de droit est pire que l'injustice, il détruit l'âme citoyenne, détruit la société et sème la violence.



Revoilà à nouveau la grande colère du Mali contre le pouvoir IBK s'exprimer sous les feux et les fumées des pneus brûlés. Pour s'être indument substituée aux électeurs, la Cour Constitutionnelle met le feu au pays. Un braconnage constitutionnel de plus et un aveuglement permanent qui menace la nation et la République.

C'est ainsi que notre pays quitte allègrement la République pour un régime clanique sans légitimité.

Il est regrettable et décevant que la Cour constitutionnelle qui a vocation à protéger la démocratie, les libertés publiques et les droits des citoyens ait succombé à la tentation de se mettre à la remorque d'une troupe politique complétement engagée depuis 7 ans dans un déni de réalité.

Est-ce la fin d'un système qu'il faut totalement refonder ?

Nous devons nous convaincre que notre système démocratique sous IBK a atteint toutes

ses limites. Depuis les élections présidentielles aussi bâclées que celles qui viennent de se passer, chacun se rend compte que la voie électorale est devenue une impasse au Mali.

Tous les partis politiques de l'opposition étaient contre ces élections et chacun a pu le dire avec ses mots.

Mais aucun n'était prêt, à juste titre, à prendre le risque d'un boycott qui laisserait la place libre à un pouvoir dépourvu de mesure et de décence et qui aurait mené le pays davantage à la catastrophe. Aussi, nul n'a voulu lui faire le plaisir de lui laisser le pays entre ses seules mains. D'où les gymnastiques actuelles de la Cour constitutionnelle pour renforcer le RPM.

Souleymane Koné, ancien Ambassadeur

Communiqué de presse : L'élection de Ibrahima Kébé à l'Assemblée Nationale du Mali

Contre toute attente et malgré les résultats provisoires du deuxième tour validés par l'administration territoriale, la Cour constitutionnelle, inféodée au régime actuel, a déclaré notre liste perdante. J'en prends acte, tout comme je prends acte que la démocratie malienne est prise en otage par un système politique maffieux, qui ne recule devant rien pour préserver ses avantages, ses biens mal acquis et ses hautes trahisons. Ce qu'ils n'ont pas réussi à obtenir par l'achat des votes et le tripatouillage des bulletins de vote, ils l'ont obtenu dans le secret lâche des délibérations de la Cour constitutionnelle. Et, comme le dit si justement un proverbe africain « L'homme qui fuit la vérité est un homme faible qui préfère l'obscurité. »

Malgré cette défaite par tricherie, notre combat pour la démocratie a été une belle aventure, grâce à vous tous qui y avez cru et jeté toutes vos forces. La campagne fut riche de belles rencontres et d'échanges fructueux qui ne font que renforcer mes convictions en un Mali libre et souverain, en un malien digne qui ne mérite pas la misère et la souffrance dans laquelle on l'enfoncé, au nom de la cupidité sans limite de quelques-uns.

Du fond du cœur, je souhaite adresser mes plus sincères remerciements aux 53 769 électeurs de Kati (50, 81%) qui nous ont accordé leur confiance le 19 avril dernier. C'est ce chiffre que je retiendrai et que le peuple retiendra, car c'est celui qui reflète la réalité du terrain et des urnes.

J'adresse également mes remerciements les plus chaleureux à mes colistiers, aux militants et sympathisants qui ont fait campagne sur le terrain, avec peu de moyens, simplement animés du rêve fou de rendre le changement possible. A ceux qui se sont mobilisés en dehors de la circonscription électorale de Kati. A ceux qui, dans l'ombre ou la lumière, ont soutenu de quelque manière que ce soit ma candidature. Au Parena qui a accepté de porter ma candidature. Aux électeurs qui, dès le premier

tour, ont fait le choix de ne pas monnayer leur vote, d'agir en citoyens responsables et désireux de choisir leur destin, nous permettant ainsi d'accéder, à la loyale, au second tour.

Je n'oublie pas nos adversaires du premier tour qui, conscients des enjeux, ont fait le choix de reporter leur voix sur notre liste : ma gratitude et mon respect leur sont acquis. Grâce à eux, sur le papier, nous étions gagnants, grâce à eux, sur le terrain et dans les urnes, nous avons gagné. C'est cela, la vérité crue et sans nuance, qu'il faut retenir de cette élection.

Notre combat fut celui de la conviction, de l'engagement, de l'idéal et de la démocratie sur l'argent et la tricherie. Notre combat a mené à la victoire d'un avenir qu'il est possible de construire, d'un Mali qui n'est pas à vendre. Ce fut le combat du peuple qui a voulu prendre sa place, toute sa place, dans la gestion de ses intérêts et de ceux de son pays. Ce fut la victoire du peuple qui a choisi son camp mais qui, encore une fois, a été dépouillé de ses droits les plus élémentaires, au vu et au su de tous, en souillant le droit.

Car, cette défaite par tricherie, je vous le dis haut et fort, cache en réalité une victoire, notre victoire. S'il y a eu tricherie, c'est parce que le peuple a refusé de donner sa confiance à une alliance contre nature, qui ne peut exister que dans un système aussi pervers que le nôtre, la contraignant à faire ce qu'elle sait le mieux faire : tricher, voler, abuser le peuple. Cet assemblage maudit a vacillé sous les rafales du vent mauvais de la défaite, le premier coup de boutoir d'une longue série, qui finira bien par faire s'écrouler sur lui-même un système aussi vermoulu que les vieillards cacochymes qui le soutiennent, et dont, pour certains, les rejetons pensent pouvoir hériter du Mali et continuer à sucer impunément le sang des Maliens.

Chères électrices, chers électeurs, ne perdons pas espoir. Aux électeurs qui ont été déçus, choqués, révoltés, pour certains qui ont fait un malaise face à ce holdup électoral, je vous



fais part de toute ma sollicitude et vous souhaite de récupérer rapidement votre combativité. On nous a fait perdre la bataille mais pas la guerre. Vous avez prouvé qu'avec de la volonté, de la conviction, du travail et de la persévérance, la victoire est à portée de mains. Le Malien nouveau est en train d'émerger, vous en êtes la preuve vivante. Nous devons continuer sur notre lancée, apprécier le chemin parcouru et avoir confiance en un avenir que nous dessinerons nous-mêmes, pour notre Patrie. Retenons la leçon de cet infiniment petit, le Covid-19, qui a obligé nos dirigeants et leurs commanditaires à se terrer chez eux, comme des rats. Il leur faudra plus qu'un masque pour les préserver de la volonté du peuple.

Après ce simulacre de démocratie qui s'est répété dans d'autres cercles et communes du district de Bamako, ceux qui pensent que le peuple remettra son destin entre les mains de 147 personnes, pour la plupart repris de justice, voleurs, tricheurs, assassins et apatrides, se leurrent. Le pouvoir appartient au peuple et si le peuple ne peut s'exprimer à l'Assemblée nationale, il s'exprimera par d'autres moyens et exigera son dû.

Le combat est rude mais la lutte continue pour redonner aux Maliens leur dignité et rétablir la souveraineté du Mali.

Pour ma part, soyez assurés que je m'emploierai avec énergie à continuer mon combat pour défendre le Mali et les maliens,

Enfin, je remercie avec émotion mes camarades de lutte pour leur soutien tout au long de cette campagne qui n'a pas été facile. Salut militant aux camarades de l'association Faso kanu.

Ibrahima Kébé Votre député légitime

Elections Législatives : Les Bamakois d'avis divergents

La Cour Constitutionnelle a rendu publics, dans l'après-midi du jeudi 30 avril 2020, les résultats définitifs des élections législatives de mars et d'avril 2020. Ces résultats ont fait réagir bon nombre de citoyens maliens.



Dr. Abdoulaye Coulibaly, promoteur d'école : Je trouve que l'arrêt de la Cour Constitutionnelle souffre d'impartialité. Tous les renversements de situation sont partout en faveur des listes RPM. La Cour, à Bougouni, au lieu de fonder ses conclusions et ses jugements sur une analyse objective des données, a voulu éviter le contentieux post électoral. L'élection de Bakary Togola devrait poser beaucoup de problèmes à la justice et aux hautes autorités maliennes. Déjà, dans plusieurs débats, on en parlait. Qui a fait changer les présidents et les assesseurs des bureaux de vote ? C'est l'administration (le RPM). Sinon, nulle part en Commune 2, on n'a accepté de remplacer l'assesseur de l'opposition absent. Pour le président c'est la même chose.

Koureichy Cissé Journaliste : L'arrêt de la Cour Constitutionnelle, je suis d'accord que c'est un arrêt inattaquable et inviolable contre lequel en matière électorale, il n'y a pas d'autres recours. C'est un arrêt qu'on doit obligatoirement respecter, un arrêt auquel, nous devons tous nous soumettre, un arrêt qui met les législatives au passé, un arrêt qui met fin au conflit électoral. Si on est démocrate, on est obligé de se soumettre à cet arrêt-là ; on est obligé simplement de prendre acte. Mais

au fond de moi, je me dis que c'est un arrêt qui a plus servi la classe politique et le pouvoir que le peuple. Je me dis tout simplement que c'est un arrêt qui n'a pas été juridiquement pris ; c'est un arrêt qui n'a pas été pris sur la base du réel droit. C'est un arrêt qui ne traduit pas réellement la volonté du peuple dans certaines circonscriptions électorales. Cet arrêt nous montre, une fois de plus, qu'au Mali, il y a une classe politique qui a la main dans toutes les pâtes, c'est-à-dire qu'elle peut s'immiscer comme elle veut dans les affaires judiciaires. C'est tout simplement nous dire que les trois pouvoirs n'existent pas et ne peuvent pas exister avec l'arrêt de la Cour Constitutionnelle. On voit tout simplement un pouvoir exécutif qui a toutes la mainmise sur un pouvoir judiciaire et qui met en place le pouvoir législatif, c'est un arrêt qui satisfait quelques personnes seulement.

Dr Boubacar Kassé, professeur d'Université : je crois être à mesure d'apprécier le contenu de l'arrêt de la Cour Constitutionnelle du Mali, non seulement au regard de la lecture de son contenu mais surtout au regard de la pression qui accompagne le contenu de sa proclamation. Nous ne devons toutefois pas oublier que 79 plaintes, requêtes, mémoires,

accompagnaient l'arrêt de la Cour Constitutionnelle et que certaines ont été acceptées par cette dernière. Par conséquent, ceci impacte forcément sur les données provisoires des élections législatives. Il est clair qu'aucun des neuf sages de la Cour Constitutionnelle n'étaient sur le terrain pour superviser ces élections pour la simple raison que ce rôle est attribué à d'autres. La Cour se prononce au regard des données qui lui sont transmises pour produire ses résultats. Cet arrêt des 72 pages précise, par les moyens juridiques, pourquoi telle ou telle plainte est acceptée ou rejetée. A part jouer son rôle, qu'est-ce qu'on peut faire de plus ?

Sidy Elmouctar Kassé, promoteur d'entreprise : La Cour Constitutionnelle fait honte par sa prise de position partisane jusqu'au fait, et d'autre part par ses compétences, mais aussi elle fait honte à la démocratie malienne car ces résultats ne reflètent majoritairement pas la volonté du peuple malien. Alors au regard de ses fautes graves qui portent atteinte à la démocratie malienne et aux idéaux du 26 mars 1991, nous exigeons la démission de la Cour et l'annulation de ces élections législatives.

Kouyaté Cheick Oumar, Agent de l'ORTM : Je pense que ces élections ont été émaillées de toutes les fraudes. Je ne suis pas du tout satisfait. Ils doivent revoir leur position. Ce gouvernement n'inspire pas confiance au peuple. Ils ont vraiment changé les résultats de façon négative. J'accuse la Cour Constitutionnelle ; elle n'a jamais fait correctement son travail.

Hervé Diarra, Gestionnaire : La Cour Constitutionnelle a bien tranché. Si on refuse son droit, on ne doit pas s'attendre à un bon devoir. Certains candidats ont voulu voler en achetant la conscience des citoyens ; malheureusement ces personnes en qui les candidats ont fait confiance n'avaient même des cartes d'électeurs. Les élections, c'est dans les urnes ; si on veut gagner, on demande à ses électeurs de se rendre aux urnes. La Cour Constitutionnelle a seulement tranché en fonction des données qui lui ont été transmises. La Cour n'a rien inventé.

■ Propos recueillis par
Ibrahim Sanogo

Me Cheick Oumar Konaré à propos de la Cour Constitutionnelle : «Il faut réduire les pouvoirs de la cour constitutionnelle»



L'arrêt rendu par la Cour constitutionnelle le 30 avril change les résultats des législatives maliennes dans plusieurs localités, comme à Bougouni, à Sikasso, à Kati, ou encore en communes 1, 5 et 6 de Bamako. Cette décision ne m'étonne guère car la Cour est coutumière du fait. Ainsi :

* En avril 1997, elle a annulé l'ensemble des législatives pour absence de fichier électoral. Or, deux petits mois plus tard, elle a validé les résultats de l'élection présidentielle du 11 mai 1997 alors qu'un fichier fiable ne pouvait être matériellement confectionné dans cet intervalle de temps. Résultat : le pays a plongé dans une très grave crise politique.

* À la présidentielle de 2002, la Cour a annulé 400 000 voix en commune 4 de Bamako pour pouvoir empêcher le candidat IBK d'accéder au second tour. À l'occasion, le Mali est passé tout près d'une guerre civile.

* La même année (2002), alors que le parti ADEMA avait gagné 57 députés et s'était classé en tête des législatives, la Cour lui a

ôté une trentaine d'élus pour affecter une relative majorité parlementaire au RPM d'IBK. Si la Cour se permet de changer à sa guise le verdict des urnes, c'est parce que la Constitution du Mali lui en donne tous les pouvoirs : non seulement elle a le pouvoir d'annuler ou de réajuster des voix à son gré, mais en outre, ses décisions sont sans recours.

Il ne faut pas oublier, de surcroît, que 6 des 9 juges de la Cour sont nommés par le pouvoir en place : 3 par le président de la République et 3 par le président de l'Assemblée nationale. Dès lors, lesdits magistrats sont beaucoup plus sensibles aux intérêts du pouvoir qu'à autre chose.

Enfin, la procédure devant la Cour ne donne pas l'occasion aux acteurs de défendre contradictoirement leur cause, ni à la cour le temps de bien examiner les recours, toutes choses qui conduisent souvent la haute juridiction à de mauvaises appréciations.

Ce qui vaut pour les élections vaut en d'autres matières. On se souvient, à cet égard, que la

Cour, pour rendre possible la révision constitutionnelle, a nié toute atteinte à l'intégrité territoriale du Mali alors que le commun des Maliens sait que l'État malien est chassé de nombreuses localités comme Kidal. La décision de la Cour a d'ailleurs été tournée en dérision par les manifestants du collectif "Ante Abana" qui finit par obtenir l'interruption de la révision constitutionnelle.

En définitive, j'estime que les pouvoirs exorbitants de la Cour doivent être réduits en cas de changement de la Constitution. Je ne peux comprendre que les suffrages du peuple souverain soient placés sous les pieds d'une juridiction pour qu'elle en fasse ce que bon lui semble."

Maître Cheick Oumar Konaré

PLANET

A base d'eau Supermont
et de sucre Naturel

Réduire les pouvoirs de la cour constitutionnelle, non !

Plutôt réduire les pouvoirs de nomination du président de la république et du président de l'assemblée nationale

Une réponse de candide à mon excellent Confrère Maître Cheick Oumar Konaré. Je ne suis pas du même avis que vous cher confrère.

Bien que je ne sois pas un constitutionnaliste, la question, me semble-t-il, n'est pas tant la réduction des pouvoirs de la CC qui sont au demeurant absolument pareils dans la quasi-totalité des États modernes de tradition francophone, qu'une question de choix et de mode désignation de ses membres, leur qualité intrinsèque faisant référence à la compétence avérée en droit constitutionnel et le comment de la désignation comme membre de la Cour. Faut-il désormais les élire tout simplement par la communauté des magistrats, professeurs d'université, professions libérales et élus politiques de la nation? En un mot la société civile

Ou doivent-ils au contraire être nommés par tirage au sort tout simplement ?

Ou encore faut-il permettre au Président de la République, la seule institution du pays, la faculté de nommer un (1) ou deux (2) membres de la cour, tout le reste étant désigné par la société civile désormais comptable de ses choix devant la nation.

Dans le meilleur des cas, aucun membre d'une Cour comme celle-ci dont les décisions sont, par définition sans recours, ne doit être nommé par une institution de la République, de surcroît par le Président de la République et celui de l'AN. Tout le travers inattendu viendrait pourtant de là.

IL FAUT AMPUTER CES INSTITUTIONS DE LA RÉPUBLIQUE DE CES POUVOIRS DE SUJÉTION.

Ce devoir atavique de reconnaissance envers le nominateur-bienfaiteur ou tout simplement le pacte secret de fidélité au détriment de l'intérêt public.

Certains pays parviennent à faire hisser des hommes ou femmes d'honneur dans cette Cour et qui restent fidèles à la République et à leur serment.

Le Niger par exemple doit l'ancrage de sa République à sa Cour Constitutionnelle qui a eu à invalider une élection présidentielle et faire échec à une modification constitutionnelle jugée non consolidant (3em mandat).

Au Mali, la Cour Constitutionnelle sous feu

Salif Kanouté s'est plutôt bien comportée et n'a jamais été autant décriée parce qu'elle était constituée par de vrais publicistes rompus à la matière.

Loin de moi toute idée de dévaloriser les membres de cette Cour, je pars d'un simple constat empirique pour affirmer que notre Cour Constitutionnelle gagnerait à être présidée par un juriste publiciste reconnu faisant l'unanimité de la communauté intellectuelle du Mali.

La Cour Manassienne est constituée en majorité par de magistrats privatistes chevronnés qui ne sont pas pour autant des doctrinaires du droit constitutionnel. La présidente elle-même n'en est pas une. C'est une insuffisance à combler par rapport à la sous-région.

Réduire les pouvoirs de la CC me semble impossible voire dangereux. Cette réduction va aboutir à quoi ou conduire à quel résultat:

- par la création d'une juridiction d'appel?
- réduire les pouvoirs par-ci et les redistribuer par-là ?

Pour ma part, il faut au contraire, se battre pour obtenir tout simplement la modification des modes de désignation des membres de notre Cour Constitutionnelle et prier pour que les élus ou les nommés soient à la hauteur du service attendu.

Me Alassane Diop



Boubacar Koumaré prend le micro à propos des résultats définitifs des législatives 2020: "Les canailles et les crapules ont fait de nous la risée du monde"



J'aurais voulu passer sur la proclamation des résultats définitifs des élections législatives car des prédécesseurs tels Samba Gassama General et Youssouf Mangara avaient déjà remué le couteau dans la plaie et sont rentrés dans mon esprit pour s'exprimer mais mon amertume est si grande que ma conviction me dicte de prendre ma plume et de vomir encore et encore.

Je n'ai jamais été aussi déçu, je n'ai jamais senti la honte d'être malien et je me suis jamais senti humilié malien qu'hier suite à l'imposture à l'indignité, au déshonneur, à la forfaiture de Manassa et de ses valets lors de la proclamation des résultats définitifs des élections législatives.

Le Mali ne mérite pas d'exister parmi les nations démocratiques car on en a ni la maturité

ni la sagesse.

Oh dieu du ciel comment la juridiction censé représenter la force motrice des institutions de la République a encore su tomber bas en se soumettant encore une fois au desiderata d'un régime, d'un pouvoir exécutif en fin de cycle?

Comment Manassa a eu l'audace, après les élections présidentielles étriquées par ses faits, à encore violer le suffrage exprimé du peuple pour faire plaisir au pouvoir en place? Des dizaines et des dizaines de milliers de voix exprimées par des citoyens qui ont bravé COVID-19 et désireux de faire triompher la voix du peuple pour le peuple, ont été annulées pour faire triompher une majorité illégitime pour le pouvoir en place.

De la commune 1 à la commune 5, de Kati à

Koro... l'imposture électorale n'a jamais prévalu de la sorte.

Le cas de Bakary Togola ne nous émeut pas car lui et Zoumana N'Tji ont été sacrifiés pour légitimer le vol, le tripatouillage à ciel ouvert pour légitimer l'arrêt criminel démagogique et insultant de Manassa et de ses valets.

Comment une vieille dame presque momifiée au dernier stade de sa vie a eu l'audace de narguer le peuple malien ainsi? Comment un IBK pendant son dernier mandat et n'ayant de compte à rendre plus jamais à personne a choisi de donner cette image humiliante de la République à ses condescendants? Manassa elle n'a peur de rien, même pas de la colère du peuple qu'elle sait de nature hindoue par puissance, pire elle se sait abonnée à l'enfer sauf si elle ne meurt pas. IBK a d'autres projets qui lui tiennent certainement à cœur et qui n'ont rien à voir avec les aspirations du peuple et veut tenter un passage en force. Ce sont les seules explications plausibles.

Il faut que cette racaille soit déposée et peu importe comment et ça ne se produira jamais sous ce simulacre de démon-cratie qui opprime les voix citoyennes et offre la part belle à des indignes et médiocres personnages qui ont saigné le peuple et continuent de sucer son sang tel un vampire d'une autre époque. Le Mali recule, il n'avance pas, il est temps pour le peuple d'arrêter cette léthargie et de prendre son destin en main.

Si l'on doit tout mettre à plat et tout reprendre à zéro que cela soit sinon c'est de se leurrer et de croire à un changement de cap ainsi.

Pour ceux qui pensent qu'une quelconque fatalité peut sauver le Mali de ces vermines, réveillez-vous de votre sommeil profond, ce pays va à l'abîme ainsi. Les acquis démocratiques à cette allure ne sont que leurres tant qu'on ne se lèvera pour imposer la vraie démocratie qui passe par la mise en place d'institutions fortes et d'une veille citoyenne capable de faire descendre la foudre quand besoin y est.. Si révision constitutionnelle il doit y avoir, tenons à déposséder tout pouvoir en place du cadre d'organisation et de la proclamation des résultats des élections, qu'un seul organe indépendant et mis dans les conditions idoines de travail puisse organiser et proclamer les résultats définitifs de nos échéances électorales et qu'il ait toutes les garanties d'insoumission à un quelconque pouvoir."

Mali : Vers le chaos au lendemain des résultats définitifs des législatives ?

Alors que le calme règne dans la capitale bamakoïse, certaines villes comme Sikasso, Kati, Bougouni sont montées au créneau pour contester les résultats définitifs des élections législatives de mars-avril dernier. La contestation des résultats est réelle.



La Cour Constitutionnel du Mali a rendu son arrêt définitif des élections législatives 2020 dont les premier et deuxième tours se sont déroulés respectivement le 29 mars et le 19 avril.

Pour le second tour, sur les 6691305 inscrits selon la Cour Constitutionnelle, 2358909 ont voté avec 120843, 51989 bulletins nuls, 2186077 suffrages exprimés soit un taux national de 35,25%.

Les résultats définitifs donnés par ladite cour a chamboulé la donne dans certaines circonscriptions élections du pays, y compris la capitale Bamako. Certaines listes de partis déclarés provisoirement vainqueurs par le ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation ont été recalées au profit des listes adverses. C'est le cas des listes YELEMA

/ PRVM-Fassoko en Commune I, URD / ADEMA-PASJ / ADP-Maliba en Commune V, et URD / LCD en Commune VI respectivement au profit des listes RPM/ADEMA-PASJ, RPM/APR, RPM/ADEMA-PASJ/PS.

Même scénario à Kati où la liste ASMA-CFP / UM-RDA / ADJS Horonya Ton/ PARENA/ PRVM-Fasoko perd devant l'alliance RPM/ URD/ ADEMA-PASJ, à Sikasso où l'alliance ADEMA-PASJ / ASMA-CFP/ ADP-Maliba/ FCD dégringole devant son adversaire RPM/ CODEM/ URD, et à Bougouni où l'alliance CDS-Mogotiguiya/ ADEMA-PASJ/ CODEM dame le pion à la liste RPM/ URD/ MPM. D'autres listes n'ont pas non plus échappé à la cuire de la Cour Constitutionnelle.

Ces bouleversements sont dus aux requêtes jugées recevables par la Cour, qui ont porté

essentiellement sur le remplacement illégal des présidents et agents électoraux dans certaines circonscriptions électorales.

Aussitôt les résultats donnés, la fièvre est montée d'un cran dans certaines villes de l'intérieur du pays, notamment Kati, Sikasso, Bougouni, etc. Ces localités contestent l'arrêt de la Cour qu'elles jugent tricheur au profit du parti au pouvoir, le RPM.

Dans une vidéo qui fait le tour de la toile, les jeunes de la ville de Kati, sous la conduite de Adama Ben Diarra, porte-parole du Collectif des Jeunes de Kati contre la Corruption (CJKC), rappellent que « le dernier mot revient au Peuple Souverain ! », d'où des menaces à la « désobéissance Civile pour libérer la Patrie ! », car « qui vient par Manassa, partira par Manassa ! ».

« Nous savons à qui nous nous adressons. On se prépare, car nous l'avons dit très longtemps que nous sommes des snippers. On prend le temps nécessaire qu'il faut pour viser bien l'ennemi et l'abattra d'un seul coup. Demain (1er mai 2020), Kati va donner le ton pour paralyser le pays. On n'est pas là pour sauver la tête d'un individu, on est là pour sauver la patrie. Nous ne pouvons pas accepter que notre victoire soit volée », a menacé Adama Ben Diara.

Le 13 avril dernier, le CJKC avait appelé à voter massivement à la liste ASMA-CFP / UM-RDA / ADJS Horonya Ton/ PARENA/ PRVM-Fasoko au détriment de l'alliance RPM/ URD/ ADEMA-PASJ, pour donner la victoire à leur camarade activiste Ibrahim Kébé. Citant George ORWELL ce jour-là, Ben Le Cerveau dira : « Un Peuple qui élit des corrompus, des renégats, des imposteurs, des voleurs et des traîtres n'est pas victime ! Il est complice... ».

A Sikasso ce matin 1er mai 2020 comme la veille, toutes les routes sont bloqués, des pneus sont brûlés. Des bâtiments publics et les domiciles de certains représentants de l'Etat menacés. A Bougouni, la colère est lisible, des manifestants ont bloqué la route Bougouni-Bamako.

Le Mali, un pays presque « grabataire » à cause de la crise sécuritaire, doit tout faire pour éviter de basculer dans une crise post-électorale. La contestation des résultats est réelle. Mais, les hommes du Général Salif Traoré ne vont pas laisser le pays brûler.

■ CYRIL

Manifestations violentes contre l'arrêt de la Cour Constitutionnelle : Madame Manassa DANIOKO a mis le feu aux poudres

Après l'arrêt de la Cour constitutionnelle, les populations de plusieurs localités et villes du Mali sont sorties pour exprimer violemment leur mécontentement et demander la correction de l'arrêt qui a annoncé leurs candidats perdants. Ces manifestations marquent incontestablement la perte totale de confiance de la population en cette institution présidée par Manassa DANIOKO.



La vague de contestations qui est en cours dans le pays montre que la Cour a déclaré des candidats mésestimés dans leur circonscription électorale. Tout est parti de Bougouni où les partisans de la liste URD-RPM sont sortis pour battre le pavé. A Bougouni, les manifestants ont coupé la route et brûlé des pneus. Par réaction, certains leaders de la manifestation ont été arrêtés par la police. Même si le directeur régional de la police de Bougouni annonce que la situation est sous contrôle, force est de constater que les contestations continuent.

Et la fièvre des contestations et des revendications a gagné rapidement certaines autres villes et communes du pays.

C'est ainsi que les habitants de Sikasso sont eux aussi sortis en masse pour contester l'arrêt de la Cour qui est à l'origine des violences. Toutes les activités ont été paralysées par des manifestants qui ne décollent pas. Ils entendent poursuivre cette lutte jusqu'à ce que la Cour rectifie son erreur.

A Bougouni, bien qu'il soit en prison, Bakary

Togola est au cœur de la manifestation. L'ancien patron de l'APCAM bénéficie encore d'une grande popularité dans sa localité. Déclarés élus après la proclamation des résultats provisoires par le ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, Zoumana N'Tie Doumbia et ses colistiers se sont vus recalés par la Cour constitutionnelle.

Connus pour leur velléité à manifester, les jeunes de Kati en colère ont barricadé les routes de leur localité. Dans la même foulée, Bourama Tidiane Traoré, communément appelé Bananzolé Bourama, a été interpellé par les éléments du Camp I de la Gendarmerie de Bamako. Le bouillant et riche homme politique avait été à la tête d'une manifestation à Ouesselbouougou contre les résultats des mêmes élections. Accusé d'incitation à la violence, il a été arrêté avec deux autres leaders. De leur côté, ses partisans estiment que cette interpellation jettera de l'huile sur le feu ; surtout dans un pays qui fait face à plusieurs fronts.

Les populations de la Commune I, II, V et VI

ont elles aussi emboîté les pas aux insurgés des autres villes. Dans toutes ces fournaises de contestations, les populations affichent leur rejet total du verdict de la Cour. Pour elles, la Cour constitutionnelle a ramé à contre-courant de la volonté du peuple. Elle aurait tout dit sauf le droit.

Sur le plan sociopolitique et électoral, le peuple a exprimé son choix, mais sur le plan d'une arithmétique arbitraire, c'est tout autre chose. Selon les manifestants, la Cour s'est montrée débitrice du Président de la République.

A Kayes, tous les soirs, les populations manifestent contre le couvre-feu et l'arrêt de la Cour Constitutionnelle. L'on peut entendre des manifestants crier le nom de Manassa : «Manassa tu as violé la loi la première... ». Le Gouvernorat de Région et la Direction régionale de la Police nationale ont déjà été brûlés.

Hier lundi, comme déjà annoncé par un communiqué, l'alliance URD et LCD (du Général Moussa Sinko Coulibaly) a organisé une grande manifestation en Commune 6 du District de Bamako où elle estime avoir été lésée par la Cour Constitutionnelle après avoir gagné selon le ministère.

Au fil des scrutins mal ficelés, des résultats contestés, des verdicts qui interrogent et sèment le doute, des caciques politiques qui gagnent presque toujours alors même qu'ils sont fortement méjugés, le peuple désabusé a fini par se convaincre que sa voix compte pour une quantité négligeable, que son suffrage lui est dérobé, que son expression est étouffée, que sa volonté est méprisée, et que sa confiance est trahie.

Faut-il dès lors s'étonner de l'abstention record et du rejet massif que nos hommes politiques inspirent à l'électorat ?

■ Ibrahim Sanogo

Moqué : Sidiki Diabaté se fâche et révèle comment ses doigts ont été coupés

Tout est partie d'une photo de lui que l'artiste a postée avec King J suite au décès du père de ce dernier. La star, portant un pied-nu, a été moquée par des internautes. Sidiki a riposté.

Salut la famille,

Je tiens à m'excuser d'ores et déjà pour le sujet que je vais aborder au vu de la crise sanitaire et du ramadan, mais je pense qu'il est temps que je m'exprime par rapport à ma photo avec King J.

Je vois depuis deux jours des polémiques autour de cette photo, étant un homme public je me suis juste dit que cela fait partie du jeu. Mais honnêtement, je trouve que c'est d'une bassesse exacerbée que de se moquer d'un handicap.

Avez-vous une idée de mon parcours? Saviez-

vous que dans ma jeunesse, j'ai eu un accident qui m'a causé une amputation de plusieurs de mes doigts de pied, le peu qui grâce à Dieu ont pu être sauvés sont restés très sensibles et me cause régulièrement des douleurs terribles au point qu'il m'est impossible de porter des chaussures fermées à certains moments, même les massages me sont impossibles.

Cela dit je ne suis pas une victime et je ne me plains pas, car malgré mes multiples handicaps je vous donne de la joie et je continuerai à le faire tant que Dieu me prête vie et santé.

Je vous souhaite à la famille un bon djoûma, et une bonne continuation du Ramadan.

**Surtout restez chez vous!
On est ensemble!**

■ D.music





Henri Konan Bédié et Laurent Gbagbo (photos d'archives)

En vue en Côte d'Ivoire : Un accord politique entre le PDCI d'Henri Konan Bédié et le FPI de Laurent Gbagbo

Les deux principaux partis d'opposition ivoiriens, le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) de l'ancien chef d'État Henri Konan Bédié et le Front populaire ivoirien (FPI) de l'ex-président Laurent Gbagbo ont signé jeudi à Abidjan un accord politique à six mois de la présidentielle.

Les deux grands partis ont pris « l'engagement commun à œuvrer de concert pour le retour de la paix, de la réconciliation (...) et rendre transparent le processus électoral », souligne un communiqué lu devant la presse.

Le PDCI et le FPI ont assuré fin décembre 2019 qu'ils présenteront tous deux des candidats à la présidentielle d'octobre 2020. L'éventuel retour de Laurent Gbagbo, en liberté conditionnelle en Belgique dans l'attente de la décision

de la Cour pénale internationale (CPI) sur un éventuel procès en appel est une des grandes inconnues de la politique ivoirienne.

Futurs candidats à la présidentielle ?

Acquitté en première instance par la CPI, Laurent Gbagbo doit attendre que la Cour statue sur l'appel du parquet qui a contesté l'acquittement. Depuis 2011, le FPI s'est scindé en deux factions : d'un côté les « Gbagbo ou rien (GOR) », qui ont boycotté les scrutins en l'absence de Laurent Gbagbo, de l'autre des « rénovateurs » représentés par l'ancien Premier ministre Pascal Affi N'Guessan, qui participent à la vie politique.

Emmanuel Altit, l'avocat de l'ex-président Gbagbo, 74 ans, a demandé une libération sans condition de son client, émettant « l'hypothèse » qu'il puisse « poser sa propre candidature ». Agé de 85 ans, l'ancien président Henri Konan Bédié (1993-1999) entretient lui aussi le doute sur sa candidature.

Vers un scrutin tendu

L'ancien chef rebelle Guillaume Soro, ex-allié du président Alassane Ouattara, s'est déjà déclaré candidat mais vit en exil en France et fait face à plusieurs procédures judiciaires. Il a notamment été condamné à 20 ans de prison mardi pour recel de détournement de deniers publics.

Football : Hamari Traoré et Rennes disputeront la Champions League la saison prochaine

La saison 2019-2020 de la ligue 1 française n'ira pas à son terme. Le PSG, l'OM et Rennes de Hamari Traore, les trois équipes les mieux classées avant l'arrêt des matchs à cause de la pandémie du COVID-19 représenteront la France en Ligue des champions européenne, tandis que Amiens de Bakaye Dibassy et Fousseyni Diabaté et Toulouse FC descendront en division inférieure.

Après la décision du gouvernement français de ne pas autoriser l'organisation des événements sportifs avant le mois d'août, les responsables du football de l'hexagone ont décidé de ne plus reprendre la saison en cours. Mais les équipes ont été classées selon le nombre de points engrangés en moyenne par match. Ainsi, le Paris Saint Germain, avec 2,52 points/match, a été déclaré champion. Il sera donc en UEFA Champions League pour la saison 2020-2021 avec ses dauphins l'OM et Rennes qui disputera cette compétition pour la première fois son histoire avec l'international malien Hamari Traore.

À l'autre bout du classement, Amiens où évoluent Bakaye Dibassy et Fousseyni Diabaté prêtés par Leicester et le Toulouse FC seront remplacés dans l'élite française par deux revenants, Lorient et Lens qui eux aussi dominaient le championnat de Ligue 2 avant sa suspension pour les mêmes raisons pandémiques. Dibassy et Diabaté céderont donc leurs places à Massadio Haïdara et Cheick Doucouré du RC Lens.

■ S. Guindo, stagiaire



malikile.com
L'ASSOCIATION D'INFORMATION COMMUNIQUELLE ET MULTIMÉDIAS POUR LE PAYS D'OR

La première Plateforme de Distribution de communiqués et de relation médias et bien d'autres services ! *

MIGRATION IRREGULIERE : 48 MALIENS PERISSENT EN MER



Bélier (21 mars - 19 avril)

Vous ne relâchez pas vos efforts, surtout que vous commencerez à apercevoir le bout du chantier. Vous serez satisfait du travail fourni et vous en recevrez d'ailleurs des encouragements et des félicitations. Vous n'en aurez pas terminé pour autant.

Votre situation financière vous accaparera toujours autant. Que vous ayez à coeur de finaliser un projet d'investissement ou que vous rencontriez des problèmes matériels, vous devrez vous pencher sérieusement sur des tracas administratifs et les régler.



Taureau (20 avril - 19 mai)

Dans votre travail, vous serez le champion de l'esbroufe... Aujourd'hui, vous devrez vous munir de gants, d'une écharpe, d'un bonnet, et d'un gros pull... Pourquoi ? Tout simplement, parce que vous brasserez tellement d'air que vous pourriez prendre froid...

Côté sous, vous allez comparer les prix, faire du tri, et, pourquoi pas, revendre sur des sites de ventes privées ce qui vous encombre... Aujourd'hui, votre maison aura un parfum de brocante. Vous ne lâchez pas comme cela les cordons de la bourse !



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Au bureau, l'ambiance est festive ! Vous êtes un boute-en-train. Votre personnalité attire des collègues. C'est dans cette bonne humeur que vous réalisez vos tâches du jour. Une évolution vers la stabilité est promise ! On peut vous convoquer pour un échelon.

Il faut freiner un peu sur les dépenses. Elles s'associent aux charges et le salaire fond ! Aussitôt entré, l'argent part rapidement ! La raison doit reprendre le dessus ! Vos émotions vous dominent ! Gardez un peu de self-control sur l'argent !



Cancer (21 juin - 21 juillet)

C'est surtout les bonnes relations qui sont à l'ordre du jour ! Vous parvenez à séduire tous vos collègues par vos grandes facilités intellectuelles, qui semblent décuplées. Mercure vous apporte d'excellentes dispositions en matière de communication.

Des projets, c'est d'accord, mais certains pourraient occasionner plus de dépenses que prévu. Vous commencez à ressentir un certain découragement, et avez l'impression que tout se ligue contre vous. Mais tout problème a sa solution, c'est bien connu !



Lion (22 juillet - 23 août)

Des zones demeurées floues jusqu'à présent vont s'éclaircir et vous pourrez ainsi mieux définir ce que l'on attendra de vous ou ce que vous souhaitez réellement pour vous-même. Sous la férule d'Uranus, vous éprouverez une petite révolution intérieure.

Vos perspectives financières seront plus rassurantes. Pour la plupart d'entre vous, il en sera fini des imprévus, des frais inopinés, des erreurs d'appréciation. Vous aurez une vision concrète, objective et raisonnable de votre situation comptable.



Vierge (23 août - 23 septembre)

L'activité économique de votre entreprise pourra être en forte progression. Si vous travaillez dans le secteur de la logistique, vos qualités humaines seront un atout de taille pour remplir les carnets de commandes. Tout roulera pour vous...

Ami Vierge, en tant que signe de Terre vous en aurez assez de dépenser vos sous dans un loyer. Autant l'utiliser comme investissement... C'est pourquoi vous vous lancerez dans des démarches qui auront pour but de vous ouvrir l'accès à la propriété.



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Vous aimez conseiller vos collègues. L'un d'eux demande à travailler avec vous. L'aide et le soutien sont mutuels. Une bonne complicité professionnelle vous ravit. Les tâches sont administratives. Elles demandent une précision. On peut vous former pour cela.

Les frais d'essence ou de déplacements sont les causes principales. Vos revenus partent rapidement. Des circonstances entraînent des frais plus importants que prévu. Pas de panique, malgré le train de vie, le salaire couvre largement ces dépenses.



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Les relations entre collègues sont parfaites, et vous boostent dans votre efficacité ! Votre désir de réussite est important en ce moment, on note la présence de signes de Feu dans vos domaines professionnels, synonymes de volonté et de persévérance.

Vous bénéficiez toujours de belles opportunités dans ce secteur, il n'en tient qu'à vous de les saisir au bon moment. Mais la réussite professionnelle qui se profile est de bon augure pour une éventuelle réussite matérielle, sans aucun doute !



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Associés dans votre secteur VI, le Soleil et Mercure rempliront votre agenda. Vous aurez à gérer une équipe, à prendre en charge un gros dossier, à coordonner le déroulement d'un projet. Ce staff planétaire vous offrira la possibilité d'évoluer.

Vénus est une planète généreuse de nature et en face de vous, elle trouvera tous les moyens de vous faire craquer et de faire flamber votre carte bancaire. Un jeu dangereux qu'il vaudrait mieux contrôler avant de vous retrouver carrément à découvert.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Ami Capricorne, sur votre lieu de travail, vous ne serez pas du tout considéré comme un maillon faible. Ce sera même tout le contraire, vous serez le maillon entre la direction de votre entreprise et les employés. Vous serez un peu des deux !

Pour ne pas perdre trop d'énergie à travers des crises de nerfs stériles, vous adopterez une autre stratégie financière. Elle consistera à coller le plus possible à la réalité. Simple, mais efficace ! Davantage en tout cas que de croire au Père Noël...



Verseau (20 janvier - 19 février)

Une promotion pourrait surgir. Un rendez-vous avec un chef devrait se faire. Il faut passer le cap de la peur. Soyez audacieux. Votre responsable vous demande de répondre à un défi. Si on vous demande de vous engager, réfléchissez, mais pas trop longtemps !

La stabilité est bien là. Saturne dans votre signe vous change. Vous désirez économiser. Avant de jeter l'argent par la fenêtre, réfléchissez. Si vous faites du shopping, vous restez très prudent. Vérifiez les différents tarifs avant de passer à la caisse !



Poisson (19 février - 21 mars)

Intuition et imagination sont vos deux atouts maîtres, et aujourd'hui ne déroge pas ! Vous faites l'admiration de tous vos collègues, et brillez par votre efficacité. Toutes vos qualités sont décuplées, une promotion pourrait vous être proposée.

Vous êtes heureux en ce moment et ça se voit. Vous vous épanouissez pleinement, et bénéficiez de réels coups de chance matériels, que vous saisissez grâce à votre excellente intuition en la matière. Jupiter en est l'instigateur, il sait y faire !

UN GROUPE BANCAIRE PROCHE DE VOUS !

Filiales



BDU - BF
BURKINA FASO



BDU - CI
CÔTE D'IVOIRE



BDM FRANCE
FRANCE



BDU
BANCO DA UNIÃO
GUINÉE BISSAU

Siège social : Avenue Modibo Kéita / BP 94 Bamako Mali

Tél. : (+223) 20 22 20 50 / 20 22 53 36 - Fax. : (+223) 20 22 50 85/20 22 42 50

www.bdm-sa.com

VOS AMBITIONS N'ONT PAS DE LIMITE



BDM SA